

CAHIERS SALÉSIENS

RECHERCHES ET DOCUMENTS POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES SALÉSIENS DE DON BOSCO
DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

14, RUE ROGER-RADISSON
69322 LYON CEDEX 1

Numéro 1

Octobre 1979

C A H I E R S S A L É S I E N S

R e c h e r c h e s e t d o c u m e n t s p o u r s e r -
v i r à l ' h i s t o i r e d e s s a l é s i e n s
d e d o n B o s c o d a n s l e s p a y s d e
l a n g u e f r a n ç a i s e

Numéro 1

Octobre 1979

S o m m a i r e

Présentation	5
Saint Jean Bosco, éducateur (F. Desramaut)	7
Emile Combes et les salésiens (F. Desramaut)	25
Les origines de la présence salésienne en Suisse romande (P.-M. Gimbert)	65

Comité de rédaction : Michel Bazart, Paris ; Francis Desramaut, Lyon ; Albert Druart, Bruxelles.

Responsable de la publication : Francis Desramaut, Lyon.

Administration : Secrétariat provincial Don Bosco, 14, rue Roger-Radisson, 69322 Lyon Cedex 1.

Abonnement : 20 F le numéro franco. A verser à : Oeuvres et Missions de Don Bosco, C.C.P. Lyon 126.85 L. Spécifier au talon : Cahiers salésiens.

P r é s e n t a t i o n

Les Recherches et documents pour servir à l'histoire des salésiens de Don Bosco dans les pays de langue française sont une publication en principe annuelle destinée à recevoir les études et les textes de caractère scientifique propres à éclairer ladite histoire dans les régions concernées. Ce titre doit être correctement interprété. Par "salésiens de Don Bosco", nous entendons, non seulement les membres d'une congrégation religieuse, mais tous les disciples du saint : religieux, religieuses, "volontaires", coopérateurs et coopératrices. Et nous sortirons sans complexes des zones où l'on entend la langue de Voltaire. La vie et la pensée du fondateur et la marche générale des sociétés qu'il a fondées nous intéresseront nécessairement. Des chroniques italiennes et des lettres de Don Bosco, qui ont échappé à l'attention de l'éditeur de son Epistolario (Turin, 1955-1959), figurent à notre programme.

Un recueil de ce genre paraissait s'imposer. Il avait été réclamé d'une certaine façon en 1972 par le provincial de Lyon lors de la disparition des Cahiers du Groupe lyonnais de recherches salésiennes. Malgré leurs mérites, les travaux du P. A. Auffray et du P. J.-M. Beslay (Histoire des fondations salésiennes en France, Paris, vers 1958, 3 fasc. photocopiés) sont en effet aujourd'hui difficilement utilisables. Histoires et légendes s'y mêlent dans des proportions qu'il faut sans cesse déterminer. En outre, ils sont déjà anciens. De-

puis le milieu de ce siècle, l'histoire a continué de courir et les recherches de se poursuivre. En l'absence d'études vivantes, la tentation est grande de s'abandonner à des traductions d'extraits non critiqués des Memorie biografiche de l'aimable Giovanni Battista Lemoyne quand on a le tempérament crédule ou de hausser les épaules devant elles et de ridiculiser tout un bagage culturel quand on ne l'a pas. A ce jeu, la mémoire collective se vide ou se peuple de fantômes indigents. La vie salésienne en pâtit, car le degré de maturité d'un groupe social dépend partiellement des archétypes, des modèles et des valeurs personnalisées que cette mémoire véhicule.

Nous imiterons donc d'autres sociétés religieuses par des recueils périodiques de documents et de textes. Notre modèle direct a été les Documents pour servir à l'histoire de l'Ordre de saint Dominique en France (Lyon, rue Bugeaud, 1966 et suivants, fascicules ronéotypés), que le P. Lévesque publie depuis maintenant quatorze ans. Un comité de rédaction a été constitué. Il puisera dans la documentation manuscrite ou imprimée confidentiellement que nos prédécesseurs nous ont léguée et qui gît oubliée dans de trop rares dépôts d'archives. Il examinera les contributions qui lui parviendront. Ce pourra être des témoignages. Ils ne seront pas nécessairement en tous points exacts. Le signalement du témoin aidera le lecteur à se faire une certaine idée de leur solidité.

La direction provinciale des salésiens de Lyon a bien voulu assumer l'administration de cette publication. L'assiette financière en est pourtant étroite et les moyens techniques mis en oeuvre réduits. L'austérité relative de ces recherches nous interdit de viser un public quelque peu étendu. Pendant les années à venir, nous espérons pourtant diffuser dans les pays francophones (et peut-être dans d'autres, qui s'intéressent à ce genre de travaux) quelques numéros pour une connaissance plus exacte et plus aimante, parce que mieux assurée, d'une histoire salésienne qui gagne à être approfondie.

SAINT JEAN BOSCO, EDUCATEUR

Texte original d'un article à paraître en italien dans l'Enciclopedia pedagogica, prévue en cinq volumes sous la direction du professeur Mauro Laeng (Brescia, Editrice La Scuola).

BOSCO, Giovanni. — Prêtre piémontais (1815-1888), fondateur des salésiens et des filles de Marie-Auxiliatrice, congrégations religieuses d'éducateurs de la jeunesse.

1. Vie et oeuvres.

Giovanni Bosco naquit aux Becchi, hameau de Morialdo, commune de Castelnuovo d'Asti (aujourd'hui Castelnuovo Don Bosco, Asti), le 16 août 1815, de Francesco Bosco et de Margherita Occhiena, paysans piémontais. Par suite de la mort prématurée de son mari (1817), sa mère dut élever seule ses trois fils, dont un né d'un précédent mariage de Francesco. Giovanni eut une enfance laborieuse. A treize ans, il dut s'engager comme ouvrier dans une ferme d'un village voisin. Il y resta un an (1828-1829). Il voulait devenir prêtre, sa mère l'y encourageait¹. Mais, faute de ressources et par suite de l'opposition de son demi-frère Antonio, il ne put commencer ses études régulières de latin qu'à la fin de l'année 1829, sous la conduite du chapelain du lieu, Giuseppe Calosso. Il passa ensuite à l'école publique de Castelnuovo (1830-1831), au collège (1831-1835) et au séminaire (1835-1841) de Chieri, la petite ville voisine. Giovanni Bosco manifesta dès son adolescence des dons d'éducateur. Selon

une confidence à son secrétaire Carlo Viglietti, l'idée de s'occuper des jeunes lui serait même venue à l'âge de cinq ans. Quand il eut une dizaine d'années, il se mit à intéresser les enfants et les adultes de son hameau par des lectures publiques et de petits discours édifiants, bientôt agrémentés de tours d'acrobatie. Il avait le caractère d'un chef. Ses principes pédagogiques prenaient déjà forme en lui. Nous en trouvons quelques-uns dans un songe qu'il fit vers l'âge de neuf ans². C'était un garçon perspicace. Il dira : "J'étais encore tout petit et déjà j'étudiais le caractère de mes camarades. Quand je regardais quelqu'un en face, la plupart du temps je découvrais les projets qu'il nourrissait dans son coeur. C'est pourquoi, parmi les jeunes de mon âge, j'étais fort aimé et fort craint. Chacun me voulait pour juge et pour ami. De mon côté, je faisais du bien à qui je le pouvais, mais du mal à personne."³ Certains de ses maîtres (Don Calosso, Don Banaudi ...), plus proches des jeunes dont ils savaient se faire aimer, lui paraissaient exemplaires. Il les donnera plus tard pour modèles à ses propres disciples.

Après son ordination sacerdotale, le 5 juin 1841, Giovanni Bosco poursuivit sa préparation au ministère dans une institution turinoise, le Convitto ecclesiastico, mise sur pied par Lanteri et Diessbach, fervents réformateurs du clergé. La théologie et la direction pastorale y étaient décidément ligouriennes et antijansénistes. G. B. eut alors l'impression de réajuster certains des principes qui lui avaient été inculqués au séminaire et probablement aussi au collège. L'image qu'il se faisait de Dieu s'adoucit. Le problème du salut lui parut moins désespérant. Durant son séjour au Convitto, il se lia définitivement avec l'un de ses maîtres, Giuseppe Cafasso, qu'il avait commencé de connaître dans son pays natal. Il écrira de ce futur saint des lignes très élogieuses : "Don Cafasso, qui était mon guide depuis six ans, fut aussi mon directeur spirituel, et, si j'ai fait quelque chose de bien, je le dois à ce digne ecclésiastique, dans les mains de qui je remis toutes les décisions, toutes les études et toutes les

actions de ma vie.⁴" Don Cafasso l'initia à l'apostolat dans les prisons de Turin, où il fut pris de compassion pour les jeunes détenus : "Voir des tourbes de jeunes garçons, entre douze et dix-huit ans, tous en bonne santé, robustes, éveillés ; mais les voir là désœuvrés, rongés par les insectes, privés de pain spirituel et temporel, ce spectacle me remplit d'horreur. (...) - Qui sait, me disais-je, si ces jeunes garçons avaient à l'extérieur un ami qui prît soin d'eux, les assistât et les instruisît dans leur religion les jours fériés, qui sait s'ils ne pourraient pas éviter la ruine ou si, du moins, on ne diminuerait pas le nombre de ceux qui retournent en prison ! - Je communiquai cette idée à Don Cafasso, et, sur son conseil et avec ses lumières, je me mis à chercher comment la concrétiser ...⁵" La vocation d'éducateur des abandonnés prenait forme chez d. B.

Il datait du 8 décembre 1841 la naissance de son oeuvre en faveur des jeunes Turinois, qu'il appelait "oratoire", certainement par référence à celle que Philippe Neri avait autrefois créée à Rome et que ses fils oratoriens avaient reprise à sa suite. Le but de l'oratoire était simultanément culturel, catéchétique et récréatif. Après quelques années d'incertitude, l'oeuvre se stabilisa dans le quartier alors excentrique du Valdocco (1846). D. B. y organisa aussi des cours d'alphabétisation et de calcul élémentaire. Il contribuait également par ses livres à l'instruction générale et surtout religieuse des jeunes. Il publiait pour l'édification des séminaristes une biographie d'un ami : Cenni storici sulla vita del chierico Luigi Comollo, morto nel seminario di Chieri, ammirato da tutti per le sue singolari virtù (Turin, 1844 ; rééd. 1854, 1867, 1884), et, pour les jeunes en général (et les adultes) : Storia ecclesiastica ad uso delle scuole, utile ad ogni ceto di persone (Turin, 1845 ; dix éditions italiennes en 1888) ; Storia sacra ad uso delle scuole, utile ad ogni ceto di persone ... (Turin, 1845 ; environ seize éditions italiennes en 1882) ; Il sistema metrico decimale, ridotto a semplicità, preceduto dalle quattro operazioni dell'aritmeti-

ca, ad uso degli artigiani e della gente di campagna (Turin, 1846 ?) ; Il Giovane provveduto per la pratica de' suoi doveri religiosi, degli esercizi di cristiana pietà, per la recita dell'Uffizio della b. Vergine e de' principali vespri dell'anno ... (Turin, 1847 ; cent dix-huit éditions ou réimpressions en 1888).

L'institution du Valdocco commença de recevoir un nouveau caractère en 1847, quand, lentement, une pension y prit naissance à côté de l'oeuvre ouverte. Elle reçut de d. B. le nom de "maison annexe de l'oratoire S. François de Sales". A l'origine, les garçons hébergés travaillaient en ville, s'ils étaient artisans, ou y suivaient des cours, s'ils étaient écoliers. Les choses changèrent à partir de 1853, quand d. B. aménagea dans sa maison de petits ateliers et qu'il commença d'y faire assurer un enseignement pour des enfants, qui paraissaient propres à l'état ecclésiastique. Il s'agissait toutefois encore essentiellement d'un foyer (ospizio) pour garçons abandonnés, nullement d'un collège (collegio). D. B. écrivit en 1859 : "On rencontre aussi des jeunes pour lesquels tout soin est inutile s'ils ne sont pas recueillis. On ouvrira à leur intention et dans la mesure possible des foyers, où, avec les ressources que fournira la divine providence, on leur donnera le couvert, le vivre et le vêtement. Ils seront instruits des vérités de la foi et, en même temps, seront formés à un art ou à un métier, selon la pratique actuelle de la maison annexe de l'oratoire Saint François de Sales dans cette ville" de Turin⁶.

L'ampleur prise par ladite "maison de l'oratoire", qui eut bientôt plusieurs centaines d'élèves, suscita des demandes de prises en charge d'institutions similaires par d. B. et ses collaborateurs. Certaines, il est vrai, étaient clairement des collèges (Lanzo, Alassio ...). A partir de 1860, l'oratoire externe (festivo) et la maison des

jeunes du Valdocco se multiplièrent de la sorte à des dizaines d'exemplaires : tout d'abord en Piémont et en Italie, puis, après 1875, en Europe (première maison fondée en France : Nice, 1875) et en Amérique du Sud (première expédition missionnaire vers l'Argentine, départ le 11 novembre 1875). Simultanément, d. B. poursuivait son travail d'évangélisation et d'éducation par la plume : il publiait des livres et fondait des maisons d'édition. La principale de celles-ci avait son siège à Turin-Valdocco.

Pour l'aider dans son travail multiple, il avait rassemblé dès 1844 ce qu'il appelait la "congrégation de S. François de Sales", formée originellement de prêtres et de laïcs que rapprochait le même désir de venir en aide sous sa direction aux enfants pauvres et abandonnés. A partir de 1859, quelques membres de ce groupe acceptèrent de vivre pleinement la vie commune autour de leur maître et de prononcer des vœux de religion. Ils allaient constituer le noyau de la Société de saint François de Sales, congrégation salésienne au sens strict du terme. Après avoir vainement essayé, entre 1864 et 1874, d'agréger canoniquement les "salésiens externes" à cette congrégation, d. B. se résolut à former pour eux la Pieuse union des coopérateurs salésiens (règlement en 1876). Durant les mêmes années, il mettait sur pied une congrégation féminine, destinée à faire pour les filles ce que les salésiens faisaient pour les garçons. Les premières professions religieuses des filles de Marie-Auxiliatrice, dont celle de Marie-Dominique Mazzarello, leur première supérieure générale, furent prononcées à Mornese, diocèse d'Acqui, en 1872.

L'avenir de cette oeuvre polymorphe se posa avec acuité en 1884, quand l'organisme de d. B. se révéla miné par les infirmités. Sur l'initiative de Léon XIII, son principal collaborateur, Michele Rua (1837-1910), devint vicaire de la société salésienne. D. B., lui, continua toutefois de se dépenser pour son oeuvre : il se traînait de ville en ville,

non seulement en Italie, mais en France et en Espagne (1886). Il cherchait de l'argent, prêchait par l'exemple et fascinait les foules par ses dons de thaumaturge. Il mourut à Turin le 31 janvier 1888.

2. La pédagogie de G. Bosco.

G. B. ne fut pas à proprement parler un doctrinaire de l'éducation. Ce fut éminemment un éducateur, aux actes et aux propos révélateurs de principes pédagogiques déterminés. Il est cependant possible de dessiner avec ses remarques et ses exemples un ensemble cohérent sur l'éducation des jeunes.

La postérité reconstitue sa pédagogie à l'aide de ses lettres, de ses livres, de ses discours et de ses observations recueillies par des disciples attentifs (ils ont commencé à prendre des notes sur lui dès 1859). La liste qui suit réunit les pièces qui selon nous méritent le plus d'attention.

Les récits que d. B. a faits lui-même de ses propres expériences sont très significatifs. Le principal est celui des Mémoires pour servir à l'histoire de l'oratoire Saint François de Sales de 1815 à 1855 (Memorie dell'Oratorio ...), qu'il écrivit entre 1873 et 1878 (environ), histoire de sa vie jusqu'à l'âge de quarante ans à travers celle de son oeuvre principale. Dans ces Memorie rédigées à l'intention — en principe exclusive, selon l'Introduction — des éducateurs salésiens, les leçons pédagogiques abondaient. G. B. s'exprimait par son propre personnage. On trouve d'autres expériences pédagogiques vécues et exemplaires dans les biographies de jeunes qu'il a éditées : celle de Luigi Comollo (voir supra), son ami et son modèle avoué pendant l'adolescence ; celles de ses élèves, Dominique Savio : Vita del giovanetto Savio Domenico allievo dell'Oratorio di San Francesco di Sales (Turin, 1859 ; rééd.), Michele Magone : Cenno biografico sul giovanetto Magone Michele, allievo

dell'Oratorio di San Francesco di Sales (Turin, 1861; rééd.), Francesco Besucco : Il pastorello delle Alpi, ovvero Vita del giovane Besucco Francesco d'Argentera (Turin, 1864). On en rapprochera les histoires plus ou moins romancées, publiées par lui sous les titres : La forza della buona educazione. Curioso episodio contemporaneo (Turin, 1855), livre qui sera réintitulé : Pietro o la forza della buona educazione (Turin, 1885) ; Valentino o la vocazione impedita. Episodio contemporaneo (Turin, 1866) ; Severino, ossia avventure di un giovane alpigiano raccontate da lui medesimo (Turin, 1868) ; Angelina o l'orfanella degli Appennini (Turin, 1869). Les plus connues de ces biographies sont celles de Dominique Savio (1842-1857) et de Michele Magone (1845-1859), itinéraires spirituels de deux garçons d'exception, l'un en qui la vertu "était née avec lui", l'autre jeune chef de bande séduit et converti par d. B. Avec Comollo, Savio et Magone furent donnés persévéramment pour modèles aux garçons des maisons salésiennes, par d. B. d'abord, par ses disciples ensuite. Leurs biographies ont donc véhiculé une pédagogie, qui était celle du maître. Mais on trouve aussi d'excellentes choses dans d'autres livrets aujourd'hui à peu près oubliés. Angelina par exemple est un éloge du pauvre et des effets bienfaisants de la pauvreté dans la construction d'une personnalité.

Les "règlements", que d. B. fut amené à composer pour ses oeuvres, contenaient des directives sur la formation des jeunes. Retenons le Regolamento della compagnia di S. Luigi Gonzaga (1847) ; Società di mutuo soccorso di alcuni individui della Compagnia di S. Luigi Gonzaga, eretta nell'Oratorio di San Francesco di Sales (Turin, 1850) ; Regolamento della compagnia dell'Immacolata concezione (1856 ; édité dans la Vita del giovanetto Savio Domenico, 1859) ; Regolamento dell'Oratorio di San Francesco di Sales per gli esterni (Turin, 1877) ; Regolamento per le Case della Società di San Francesco di Sales (Turin, 1877). D. B. insérait dans ces

"règlements" des leçons de morale et de conduite sociale, qui reflétaient son enseignement courant aux adolescents.

Il a enfin laissé quelques exposés un peu plus théoriques, dont les principaux sont : les Ricordi confidenziali (entendez : Souvenirs confidentiels, composés d'abord à l'intention du seul Michele Rua, jeune directeur ; adaptés ensuite pour tous les directeurs d'oeuvres salésiens)⁷ ; Il Sistema preventivo nella educazione della gioventù, écrit et publié pour la première fois en 1877, pour le livret relatant l'inauguration de l'oeuvre salésienne nicoise Inaugurazione del Patronato di S. Pietro in Nizza a Mare. Scopo del medesimo esposto dal Sacerdote Giovanni Bosco con appendice sul Sistema preventivo nella educazione della gioventù (Turin, 1877 ; ce petit traité fut immédiatement repris et adapté dans divers livrets à l'intention des salésiens) ; Il Sistema preventivo applicato negli Istituti di rieducazione (1878)⁸ ; et une longue lettre aux salésiens de Turin-Valdocco datée du 10 mai 1884, sur la charité en éducation⁹. Le plus notable de ces écrits est le traité sur le système préventif de 1877, dont le titre a souvent servi à désigner toute la méthode de notre éducateur. Il n'avait cependant qu'une dizaine de pages et trois courts articles : 1) En quoi consiste le système préventif et pourquoi il le faut préférer, 2) Application du système préventif, 3) Utilité du système préventif, complétés par une annexe : Un mot sur les châtiments.

La pédagogie de d. B. avait un contenu, que nous cherchons avant tout dans son anthropologie. Notre éducateur croyait aux valeurs absolues et objectives. Au siècle du sentiment et du romantisme, ce Piémontais, qui vivait la tête au ciel mais les pieds sur la terre, a été le pédagogue de la vérité, de la raison, des "maximes éternelles" et de la foi appuyée sur l'intellect. Pour lui, le contenu importait plus que la méthode, le but plus que le chemin, la fin plus que les moyens. En éducation, il plaçait en

tête la religion et la raison, qui véhiculent des contenus, ensuite seulement l'"amorevolezza" (l'affection), qui était essentielle à sa méthode¹⁰. Pour d. B., l'homme est composé d'une âme et d'un corps. Le corps doit vivre sur terre, y être nourri et se développer. La santé est une bonne chose. L'apprentissage d'un métier qui nourrisse son homme est d'ordinaire indispensable. La vie sociale exige le respect mutuel des gens les uns pour les autres et la volonté de maintenir des structures indispensables au bien commun (les histoires d'Italie et de l'Eglise que d. B. a écrites le montrent allergique aux "révolutions"). Le corps et surtout l'âme grandissent par la vertu, aptitude au bien. Un corps et une âme cultivées comme il se doit vivent dans le bonheur. D. B. voulait pour lui et les siens l'allégresse et tout ce qui peut y contribuer (le "péché" exclu !). La destinée de l'homme est supra-terrestre. Il fait son salut dans l'autre monde s'il est dans l'amitié de Dieu au moment de la mort. Sinon, il est éternellement perdu. Le problème du salut était primordial pour notre éducateur, la mort décisive. Il a souvent demandé dans ses livres et ses discours de prier pour son propre salut. "Seule, la pratique constante de la religion peut nous rendre heureux dans le temps et dans l'éternité."¹¹ Une vie "innocente", parce que sans péchés, maintient la relation amicale avec Dieu. Le péché - grand ennemi de la réussite humaine - la détruit. Le salut admet des degrés. Pleinement réussi, il entraîne la sanctification, une sainteté qui peut être élevée. La biographie de Dominique Savio exposait avec soin dans quelles vertus ce jeune garçon exemplaire avait progressé : charité fraternelle, piété, oubli de soi, chasteté ... Toutefois, d. B. aimait trop les hommes et désirait trop leur bonheur pour ne leur parler que d'éternité. Ses écoles et les divertissements qu'il organisait n'étaient pas que des prétextes à moralisation et à religion. "Du point de vue du contenu, le suprême principe pédagogique" de notre éducateur a été "pain, travail, salut"¹². L'éducateur des enfants du peuple du XIXème siècle savait combien grande était dans le

monde des travailleurs la hantise du pain qui fait vivre et du travail qui permet de se le procurer.

Cette anthropologie déterminait les fins et les moyens principaux de notre éducateur. Les fins - hiérarchisées - étaient le bonheur temporel et le bonheur éternel des jeunes. Le bonheur éternel - "fin dernière" - se confondait avec le salut et la "sainteté". D. B. mesurait la réussite de son oeuvre d'éducateur au degré de "sainteté", héroïque dans les cas les meilleurs, auquel parvenaient ses élèves. La place - insolite pour beaucoup - des sacrements dans son oeuvre éducatrice est incompréhensible à qui oublie la fin qu'il recherchait. Il a écrit, en pleine harmonie avec son but principal : "La confession fréquente, la communion fréquente et la messe quotidienne sont les colonnes sur lesquelles doit s'appuyer un édifice éducatif, si l'on tient à en bannir la menace et le fouet.¹³"

La clef de la méthode pédagogique de d. B. a paru résider dans la "prévention". En 1877, il a opposé système répressif et système préventif en montrant clairement qu'il avait opté pour celui-ci et qu'il ne fallait pas attendre grand-chose de celui-là. De fait, la prévention parut toujours capitale pour d. B., qui aimait mieux prévenir que sévir, punir et guérir. Nous verrons bientôt que, pour lui, l'éducateur était d'abord un assistant, c'est-à-dire un adulte qui, par sa présence et, au besoin, son intervention, empêche le jeune de se fourvoyer. Mais toute sa pédagogie n'était pas définie par la prévention. Elle la "caractérisait" heureusement, ce qui était différent. "Ce système (préventif), écrivait d. B., est entièrement fondé sur la raison, la religion et l'affection.¹⁴" Or ces trois piliers de l'éducation ne sont nullement requis par la seule volonté de "prévenir". Leur choix suppose une inspiration beaucoup plus large. La relation pédagogique selon d. B., élément essentiel de sa méthode, n'était pas seulement préventive.

La relation pédagogique pensée par d. B. est inspirée par

la charité, qui veut le bien complet du jeune et s'appuie sur ses ressources d'âme. La lettre de 1884 y remontait naturellement. Les éducateurs chapitrés par ce document étaient bien "présents" aux jeunes, dont ils "prévenaient" les écarts. On leur disait pourtant : "Comment les réanimer, mes chers jeunes, pour qu'ils retrouvent leur ancienne vivacité, leur allégresse et leur exubérance ? — Par la charité (...) — Que manque-t-il donc ? — Que les jeunes ne soient pas seulement aimés, mais qu'ils se sachent eux-mêmes aimés.¹⁵" La clef de la pédagogie de d. B. était, au niveau de la méthode, dans la charité éducatrice telle qu'il la comprenait, c'est-à-dire dans un véritable amour surnaturel, qui oblige l'éducateur à se décentrer de lui-même au bénéfice de l'élève ; à tenter de comprendre celui-ci avec ses aspirations, légitimes ou non ; à servir et développer ses aptitudes humaines, surtout morales et religieuses ; et, pour cela, à l'accompagner de sa présence affectueuse et active à la fois, par ses explications raisonnées et ses conseils appropriés ; en même temps qu'à le faire accompagner par Dieu, maître intérieur de qui dépend toute perfection et toute sainteté. La charité ainsi conçue crée entre l'éducateur et l'élève un tissu de communication et de communion, qui favorise une certaine identification — en principe bienfaisante — de celui-ci à celui-là. D. B. parlait volontiers de la confiance réciproque entre l'un et l'autre et du climat joyeux, amical et fraternel (plus que filial et paternel, semble-t-il), qui doit s'établir entre eux, toutes choses exigées par la charité qui gouvernait sa méthode pédagogique. On en déduira que la relation pédagogique salésienne était principalement marquée par la charité pédagogique affectueuse. Pour exprimer celle-ci, d. B. se servait du terme d'"amorevolezza" ou de celui de "famigliarità"¹⁶.

Le type de l'éducateur était pour d. B. l'"assistant", terme qu'il préférait à celui de surveillant. On notera qu'il attribuait au directeur de l'oeuvre salésienne d'édu-

cation, parce que premier responsable de l'éducation qui y était donné, le rôle d'assistant principal. "Partant, le directeur doit être entièrement consacré à ses éduqués, il ne doit jamais assumer de tâches qui l'éloignent de son office, mais au contraire se trouver toujours avec ses élèves, quand ils ne sont pas réglementairement (litt. : obligatoirement) occupés, sauf s'ils sont dûment assistés par d'autres.¹⁷" L'assistant a pour premier devoir d'être présent aux élèves. L'assistance est d'abord présence et, de ce fait, rapport personnel¹⁸. D. B. disait même : "Faire en sorte que les élèves ne soient jamais seuls. Dans la mesure du possible, que les assistants les précèdent là où ils doivent se rendre."¹⁹ La qualité de la présence était déterminée par l'inspiration générale de la pédagogie. Nullement pesante, elle devait être amicale et fraternelle. La présence de D. B. et de ceux qui parvenaient à l'imiter dans sa conduite pédagogique était même, pour cela, recherchée.

"Le système préventif fait de l'élève un ami, qui voit dans son assistant un bienfaiteur qui l'informe, veut son bonheur, cherche à lui épargner les désagréments, les punitions, le déshonneur ... Le système préventif donne à l'élève de l'affection pour son éducateur, qui pourra en conséquence lui tenir le langage du coeur pendant et après le temps de l'éducation ..."²⁰ Cette présence était enfin pour d. B. animatrice. L'assistant suscite des initiatives, encourage et aide l'élève. Un aimable soliveau n'est pas meilleur assistant qu'un gendarme féroce. Vers 1884, les disciples de d. B. à Turin avaient cru, à la différence de leurs prédécesseurs de 1860, pouvoir se contenter d'une présence passive. L'esprit s'en ressentit gravement. Ils furent vigoureusement rappelés à l'ordre. "Si donc on veut ramener l'oratoire à son ancienne félicité, que l'ancien système y soit rétabli : que le supérieur soit tout à tous, toujours prêt à écouter les questions et les plaintes des jeunes, les yeux grands ouverts pour surveiller paternellement leur comportement, le coeur aux aguets pour chercher le bien spirituel et

temporel de ceux que la providence lui a confiés.²¹ L'assistant est pleinement présent à l'éduqué ; il participe à son existence parce qu'il est pleinement avec lui ; il est tout à lui ("qu'ils soient tout à tous"). Les assistants les plus remarquables des apprentis de d. B. ont été divers chefs d'atelier, religieux laïcs (coadjuteurs) que leurs élèves retrouvaient partout à leur service dans les internats salésiens : à l'atelier évidemment, mais aussi en cour de récréation, à la chapelle, au dortoir, au théâtre de la maison, en promenade, toujours au "service" de leur "bien spirituel et temporel". En tout, ils cherchaient leur bonheur et y contribuaient.

3. Les disciples.

Les disciples de d. B. éducateur ont été surtout, depuis le milieu du dix-neuvième siècle, les salésiens et les filles de Marie-Auxiliatrice qui se sont attachés avec un bonheur variable à pratiquer le "système préventif" de leur maître et modèle. Leurs supérieurs généraux (notamment Michele Rua + 1910 et Pietro Ricaldone + 1951) le leur rappelèrent avec persévérance. Etant donné le développement numérique et géographique de ces congrégations religieuses, qui totalisaient environ quarante mille sujets vers 1967 - avant de subir elles aussi la crise qui atteignit alors les sociétés de religieux - et qui figuraient sur les cinq continents, la méthode de d. B. a été répandue dans le monde entier. Nombre de "coopérateurs" et de membres d'autres congrégations ayant choisi le patronage de d. B. ont aussi tenté d'appliquer cette méthode. Il serait merveilleux que la fidélité au maître et la réussite des uns et des autres aient été totales. Laissant de côté cette question d'histoire de l'éducation, nous relèverons seulement ici les réflexions de disciples significatifs relatives à deux problèmes posés au vingtième siècle par la pédagogie de d. B.

Les réflexions les plus pertinentes et les plus autorisées sont venues de la Faculté des sciences de l'éducation, née

d'un Institut de Pédagogie fondé à Turin en 1937 et devenue partie intégrante de l'université salésienne de Rome. (Voir, de manière générale, la revue Orientamenti pedagogici, éditée par elle, et la série des Publicazioni de la Faculté des sciences de l'éducation, parmi lesquelles le livre collectif Educare. Sommario di scienze pedagogiche (Eduquer. Condensé de sciences pédagogiques), par les soins de P. Braido, Turin 1956, significatif des positions adoptées par des disciples directs de d. B. au milieu du vingtième siècle.) On trouve les principales d'entre elles dans les livres collectifs issus de deux congrès rassemblés après 1950, quand la simple répétition des idées de d. B. commença de faire problème, même parmi les salésiens, sous l'effet du développement des sciences humaines. Ce sont : Don Bosco educatore oggi (Don Bosco éducateur aujourd'hui), présenté par P. Braido (Rome, 1960 ; nouv. éd. 1963) ; et Il sistema educativo di Don Bosco tra pedagogia antica e nuova (Le système éducatif de don Bosco entre la pédagogie ancienne et la pédagogie nouvelle), présenté par P. Braido (Turin-Leumann, 1974).

Le contenu de la pédagogie de d. B. a heurté de bons esprits de la moitié du vingtième siècle par son contenu très daté, parce que très religieux, très catholique et très catholique du dix-neuvième siècle. Le congrès de 1960 a été sensible à l'évolution du monde et à la différence entre les destinataires de l'éducation salésienne d'un siècle à l'autre. On en a déduit - sans nécessairement se l'avouer - que cette pédagogie ne pouvait être reprise, dans son contenu, pour de nouveaux "païens", formés dans une mentalité, non plus rurale, mais post-industrielle ; non plus religieuse, voire superstitieuse, mais laïque et souvent athée. Elle convient peu à une mentalité selon laquelle le salut éternel et l'éternité sont des questions controuvées et, de ce fait, sans véritable intérêt, comparées au "salut" de l'humanité, au développement individuel et social des hommes, d'importance désormais universellement reconnue. La dérive est probablement inéluctable. Mais les disciples contemporains de d. B. rappel-

lent que sa pédagogie englobait aussi des valeurs humaines qui, elles, ont fleuri de mieux en mieux depuis un siècle. Jean Bosco a sincèrement aimé la nature, les machines perfectionnées, le sport, la beauté, la jeunesse, l'amour et la joie. Le jeune était pour lui spécialement aimé de Dieu et donc particulièrement aimable aux hommes. L'une de ses formules préférées fut : "Servez Dieu dans une sainte allégresse." (Voir la biographie de Dominique Savio.) A ce titre, il a paru proche des générations montantes, des hommes de théâtre et de cirque, des jeunes chanteurs, des apprentis ... Lui-même et ses disciples ont ainsi fait figure de gens d'avant-garde, comme aimait le répéter le salésien A. Auffray (+ 1957), l'un des théoriciens de la méthode de d. B. dans la première partie du XXème siècle²².

La méthode pédagogique de d. B. a elle aussi gêné beaucoup d'esprits sensibles aux courants de pensée contemporains, pour lesquels l'homme se confond avec sa liberté, entendue comme indépendance totale. Le "système préventif", l'"assistance continuelle" ont paru contraires à l'éclosion, à l'épanouissement et à l'affermissement de la liberté des jeunes. Des êtres libres et adultes ne peuvent - a-t-on estimé-croître dans une atmosphère, où le risque et la démarche indépendante sont prohibés. Toute la confiance y paraît reportée sur l'éducateur, qui orchestre l'action de la famille éducative. L'éduqué, mineur sans recours, paraît n'y pouvoir grandir. Il est peut-être heureux, mais certainement étiolé. Le danger n'est pas illusoire, ont reconnu les disciples de d. B. Il faut à l'éducateur une sainteté bien rare, a pensé l'un d'eux²³. Ils ont aussi fait remarquer que la description sous-jacente de la méthode de d. B. était, parce qu'incomplète, caricaturale, et que la philosophie de l'homme de ses critiques était discutable. Le rapport éducatif ne se ramène pas à une distribution de pouvoirs : tout ce qui est accordé à l'un serait enlevé à l'autre, l'autonomie le cédant à l'hétéronomie, la liberté à la dépendance avilissante, l'authenticité à l'artificialité ... En effet,

l'assistance est une expression d'amour, d'authentique amour-charité²⁴. Le P. G. Dho - qui entrerait peu après dans le conseil général des salésiens pour y être chargé des questions de formation - justifiait, lors du deuxième congrès (1974), l'assistance et par là l'éducation selon d. B., à l'aide de trois considérations, qui montraient en quel sens va la réflexion actuelle sur notre éducateur. La première était d'ordre psychologique : "Dans le processus de structuration de la personnalité, la croissance dans la liberté, la capacité de s'ouvrir à toute la réalité, de prendre objectivement en considération toutes les valeurs et d'opérer des choix vraiment vitaux avec sérieux et cohérence sont indissolublement liés au degré de considération positive, de confiance et d'acceptation que la personne a d'elle-même (Rogers)." La deuxième était d'ordre psycho-pédagogique : "Dans la personne qui se développe, cette confiance en soi est rendue possible par la perception de la confiance que les personnes significatives de l'entourage humain montrent pour elle ; par leur présence personnelle, entière, aimante, dans sa vie." La troisième était enfin d'ordre dit "ontologique" : "Ce n'est pas seulement l'éducateur qui a confiance et accepte le jeune, mais c'est le jeune qui est pleinement digne de confiance et qui mérite d'être accepté en tant qu'être humain ...²⁵"

Bibliographie.

Les oeuvres imprimées de d. B. ont été reproduites par procédé anastatique : G. Bosco, Opere edite, LAS, Rome, 1976 et sv. Ses lettres ont été éditées : Epistolario di S. Giovanni Bosco, par les soins d'E. Ceria, SEI, Turin, 1955-1959, 4 vols. Sa biographie la plus ample est la compilation de G.B. Lemoyne, E. Ceria, A. Amadei, Memorie biografiche di Don Giovanni Bosco .., San Benigno et Turin, 1898-1948, 20 vols. L'étude récente la mieux venue est celle de P. Stella, Don Bosco nella storia della religiosità cattolica, PAS-Verlag, Zurich, 1968-1969, 2 volumes. Les écrits pédagogiques de d. B. ont été commodément rassemblés en langue italienne dans S. Giovanni Bosco, Scritti sul sistema preventivo nella educazione della

educazione della gioventù. Introduzione, presentazione e indici alfabetico e sistematico, par les soins de P. Braido, La Scuola, Brescia, 1965. Le meilleur exposé d'ensemble de cette pédagogie, comportant une bonne bibliographie, est celui de P. Braido, Il sistema preventivo di Don Bosco, 2ème éd., PAS-Verlag, Zurich, 1964. Pour l'histoire contemporaine, voir les actes des congrès signalés dans le corps de l'article et, de manière générale, les oeuvres de la Facoltà di Scienze dell'educazione (Libreria Ateneo Salesiano, Rome).

Francis Desramaut

N o t e s

1. Sur celle-ci, G.B. Lemoyne, Scene morali di famiglia esposte nella vita di Margherita Bosco. Racconto edificante ed ameno, coll. Letture Cattoliche, ann. XXXIV, fasc. VI, Turin, 1886 ; biographie écrite par un secrétaire de don Bosco d'après les souvenirs de celui-ci et sommairement contrôlée par lui.

2. Le meilleur récit dans G. Bosco, Memorie dell'Oratorio di S. Francesco di Sales dal 1815 al 1855, éd. E. Ceria, SEI, Turin, 1946, p. 22-26.

3. Ibidem, p. 27.

4. Ibidem, p. 123.

5. Ibidem.

6. Congregazione di S. Francesco di Sales, premier manuscrit conservé des constitutions salésiennes, env. 1859, ch. Scopo di questa società, art. 4.

7. Publiés sous leur forme définitive dans A. Amadei, Memorie biografiche di San Giovanni Bosco, vol. X, SEI, Turin, 1939, p. 1041-1046.

8. Publié dans E. Ceria, Memorie biografiche ..., vol. XIII, Turin, 1932, p. 555-557.

9. Epistolario di S. Giovanni Bosco, par les soins d'E. Ceria, vol. IV, Turin, 1959, p. 261-269.

10. Bien exprimé par P. Braido, Il sistema preventivo di Don Bosco, 2ème éd., Zurich, 1964, p. 401-402, et passim.

11. G. Bosco, Il pastorello delle Alpi ..., Conclusion.

12. Formule de P. Braido, Le proposte metodologiche principali del "sistema preventivo" di Don Bosco, dans l'ouvrage collectif Il sistema educativo di Don Bosco tra pedagogia antica e nuova. Actes du congrès salésien de 1974, Turin-Leumann, 1974, p. 45-47.

13. Il sistema preventivo nella educazione ..., 1877, § 2.

14. Ibidem, 1877, § 1.

15. Lettre citée.

16. Même lettre.

17. Il sistema preventivo nella educazione ..., 1877, § 2.

18. Voir G. Dho, L'assistenza come presenza e rapporto personale, dans l'ouvrage collectif Il sistema educativo di Don Bosco ..., cité, p. 104-109.

19. Il sistema preventivo nella educazione ..., 1877, § 2.

20. Ibidem, 1877, § 1.

21. Lettre citée du 10 mai 1884.

22. Voir A. Auffray, La pédagogie d'un saint, Vitte, Lyon, 1940.

23. Voir P. Braido, Il sistema preventivo di Don Bosco, éd. cit., p. 405.

24. G. Dho, L'assistenza come presenza ..., cit., p. 118.

25. Ibidem, p. 119.

EMILE COMBES ET LES SALESIENS

Texte d'une conférence présentée à Lyon, le 24 avril 1975, lors d'une réunion du Groupe des professeurs d'histoire de l'Eglise de la région lyonnaise. Les notes ont été mises au point après la conférence.

J'ai été amené à m'intéresser aux relations entre le président Emile Combes (1835-1921) et les salésiens de don Bosco par le centenaire de l'entrée de cette congrégation en France (novembre 1875) et l'histoire des luttes qu'elle eut à mener pour persister au début du vingtième siècle. Le directeur de l'oeuvre de Nice, Louis Cartier (+ 1945), écrivit alors, sous le pseudonyme de Louis des Villards, un papier vigoureux (Les Salésiens de Don Bosco au Sénat. Réponse au Rapport de M. Combes, par un ami des Salésiens, Nice, 1903), qui m'intrigua sur l'importance réelle que, jusqu'alors, j'avais cru très mince, de l'affaire des salésiens dans la carrière d'Emile Combes. A vos risques et périls, vous m'avez invité, en février dernier, à pousser mes recherches un peu plus loin.

Les exposés généraux d'histoire de l'Eglise au début du vingtième siècle sont ou muets ou très laconiques sur cette question. Jacques Chastenet, Histoire de la Troisième République, t. III, Hachette, 1955, ne les nomme pas et commet une erreur en disant que les six congrégations présentées au Sénat par M. Combes avaient ses faveurs ; André Matter, La politique religieuse de la République française, Paris, 1909 ; Emmanuel Barbier, Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France du concile du Vatican à l'avène-

ment de S.S. Benoît XV (1870-1914), Bordeaux, 1923, 6 vol. ; René Rémond, dans Histoire du catholicisme en France, t. III, Paris, 1962, p. 496-503 ; Daniel-Rops, Un combat pour Dieu, 1870-1939, Fayard, 1963, p. 184-186 (dont les exposés généraux sont du reste bien faits) ; et, dernièrement, Pierre Chevallier, Histoire de la Franc-Maçonnerie française, t. III : 1877-1944, Fayard, 1975, chap. I (sur le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la laïcisation de l'Etat et de la société sous la Troisième République), surtout p. 78-81, ne les nomment pas. D'autres se contentent d'une brève mention. C'est le cas d'Adrien Dansette, Histoire religieuse de la France contemporaine, nouv. édition, Paris, 1965, p. 579 ; et des excellentes introductions à notre problème que sont : R.P. Lecanuet, L'Eglise de France sous la Troisième République. Les signes avant-coureurs de la Séparation. Les dernières années de Léon XIII et l'avènement de Pie X (1894-1910), Paris, Alcan, 1910, p. 471 ; et surtout Louis Capéran, L'invasion laïque. De l'avènement de Combes au vote de la Séparation, Paris, DDB, 1935, p. 58 et sv. Les biographies d'Emile Combes : Géraud-Bastet, M. Combes et les siens, 1904 ; Yvon Laquaellerie, Emile Combes ou le surprenant roman d'un honnête homme, Paris, Flammarion, 1929 ; et la plaquette dévote de L. Rousselle, Un grand laïque, Emile Combes, Cercle parisien de la Ligue française de l'Enseignement, 1953, ne parlent guère du différend qui nous préoccupe. Georges Alquier, Le président Emile Combes, préface d'Henri Fauré, Castres, chez l'auteur, 1962, se contente de le mentionner (p. 148) avec un coup de griffe aux salésiens. La place qu'il occupe dans les Mémoires d'Emile Combes pour les années de sa présidence au Conseil des ministres (1902-1905) : Mon ministère. Mémoires, 1902-1905, publiés par M. Sorre, Paris, Plon, 1957, assez mesquins d'inspiration, mais probablement plus intéressants que ne le dit Jean-Marie Mayeur (La Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 1905, coll. Archives, Julliard, 1966, p. 24), est faible : une allusion à propos de sa mésentente avec Waldeck-Rousseau à la fin de juin 1903. Une chose toutefois est certaine : en 1904, Emile Combes fit paraître, avec une préface d'une trentaine de

pages d'Anatole France, un recueil de ses discours et de ses rapports politiques intitulé Une campagne laïque (1902-1903), Paris, H. Simonis Empis, 1903 - mais publié l'année suivante - 462 p., et la place accordée dans cet ouvrage à l'affaire des salésiens fut relativement large. L'auteur y a reproduit son rapport sur eux de 1902 (l'un des 17 documents justificatifs) et ses interventions au sénat contre leur autorisation le 3 juillet 1903 (l'un des 24 discours ou conférences, qui constituent le corps du livre). A l'inverse du rapport de 1902, qui était sordide, les interventions de M. Combes au sénat rééditées dans ce volume ne manquaient pas d'allure et de véhémence. Elles expliquaient avec clarté pourquoi le président du Conseil et son gouvernement ne voulaient pas de congrégations bienfaisantes de l'espèce des salésiens. A cet endroit, le débat de juillet 1903 (qui fut reproduit in extenso dans le Journal Officiel) qui, jusqu'alors, n'aboutissait qu'à prouver l'évidente mauvaise foi et, tout au moins, l'information partielle du premier rapporteur, s'était alors curieusement un peu élevé.

Cette étude semble donc revêtir quelque intérêt. Il ne s'agit pourtant que d'une étape dans une recherche qu'il conviendrait de poursuivre au-delà des textes imprimés - copieux du reste - par une lecture soigneuse de la correspondance et des divers souvenirs des principaux intéressés : Emile Combes lui-même, René Bérenger, Gustave de Lamarzelle, Giuseppe Bologna provincial des salésiens de Paris, et peut-être Georges Clémenceau, président de la commission sénatoriale des congrégations. Divers détails pourraient alors être probablement mieux compris. Pour l'heure, il s'agit de l'essentiel. Mais il faut avouer que le temps a vite recouvert d'obscurité cet essentiel même. Rares sont aujourd'hui les salésiens qui en ont une idée même approximative. (Il faut signaler toutefois quelques pages d'E. Ceria, Annali della Società salesiana, t. III, Turin, SEI, 1946, p. 128 et sv.) Puisqu'il s'agit des salésiens et de M. Combes en 1902-1903, je vous présenterai d'abord sommairement ces protagonistes de l'histoire, avant de m'engager dans leur différend.

Les salésiens en France au début du vingtième siècle

Le rapport de M. Combes de décembre 1902 (titre technique : Exposé des motifs) était mal informé sur les débuts des salésiens en France, qu'il voyait s'installer en 1883, en commençant par Paris. En vérité, à cette date, ils étaient en France depuis déjà huit ans. Après Nice, en 1875, les maisons de Marseille et de La Navarre, La Crau, dans le Var, avaient été ouvertes en 1878 et Saint-Cyr-sur-Mer peu après. Il est toutefois avéré que le voyage de don Bosco à Paris et à Lille en 1883 avait été déterminant pour l'extension de la congrégation salésienne en France. En ce sens, le rapport de M. Combes n'avait pas tort d'y voir le début de l'action salésienne au sein du pays. Le style était d'un don Quichotte, une erreur particulière se glissait dans ses lignes, puisque la "province" française - au sens canonique du terme - avec Marseille pour centre, était de 1881 ; mais enfin il y avait un peu de vrai dans ces propos : "Ce n'est que trois ans plus tard (en 1883, d'après le contexte), qu'un moine italien, don Bosco, fondateur d'un ordre ayant son siège à Turin et connu sous le nom de Societa de Francisco (sic) di Sales, se rendait dans notre pays pour ajouter une nouvelle province à celles qu'il avait déjà conquises." La France était le premier pays européen non italien, où la congrégation salésienne, laquelle existait depuis 1859 en Italie, se développait de manière autonome. (La première province espagnole, celle de Barcelone, date de 1892.)

La traversée de la France par don Bosco en 1883 avait été triomphale. Il faut reconnaître qu'à l'égard de saint Jean Bosco, les foules italiennes ont toujours été - de son vivant - plus discrètes que les foules françaises. Le P. Auffray a recueilli, pour son petit livre Un saint traversa la France (Lyon, Vitte, 1937), les échos des manifestations un demi-siècle après leur déroulement. En plusieurs endroits, elles avaient confiné au délire. On comprend en le lisant que le rapport ait pu dénoncer le fanatisme de ses admirateurs. C'était à qui pourrait approcher le saint, recevoir sa bénédic-

tion, connaître son avis sur des problèmes familiaux ...

Les formules étaient tendancieuses, péjoratives, mais, lors des séances des 3 et 4 juillet 1903, le rapporteur aura beau jeu de citer des extraits de presse qui appuyaient les dires de M. Combes dans l'"Exposé des motifs" de l'année précédente. "En mai 1883, lisait-on dans l'"Exposé", ce religieux étranger, précédé d'une légende merveilleuse répandue par une presse à sa dévotion, arrivait à Paris. Il guérissait d'un mot les malades et les moribonds eux-mêmes, lisait dans les consciences, prédisait l'avenir et voyait à distance. Toute cette thaumaturgie, habilement exploitée jusque dans les églises de Paris, ne tarda pas à porter ses fruits." Et voici le texte de la Vie catholique du temps, qui avait servi au rédacteur de la note, c'est-à-dire à M. Combes : "... Dieu avait départi à ce saint Vincent de Paul de notre temps quelque chose de sa toute-puissance. Il guérissait d'un mot les malades et les moribonds eux-mêmes. Il lisait dans les consciences, prédisait l'avenir et voyait à distance. Les pains se multipliaient miraculeusement sous sa main. Il lui était arrivé de conduire en promenade, lui seul, à deux heures et demie de distance, trois cent cinquante jeunes détenus de la prison de Turin, et il les avait ramenés le soir, et il avait fait cela comme il faisait toute chose, le plus simplement du monde ...¹"

Les maisons de Paris et de Lille furent créées en 1884, et le développement de l'oeuvre salésienne en France devint toujours plus évident. La mort de don Bosco en 1888 ne la ralentit pas. En 1892, une province de Paris (France-Nord et Belgique), qui venait doubler la province de Marseille, était constituée. La liste de ses maisons d'alors n'est pas inutile à la compréhension de cette histoire, puisqu'elle figurera bientôt dans le rapport Combes de 1902. C'était, pour la France, l'oratoire Saint-Pierre-Saint-Paul, rue du Retrait, à Paris-Ménilmontant ; l'orphelinat Saint-Gabriel, à Lille ; les écoles de Dinan, Côtes-du-Nord ; de Rossignol, à Coigneux, dans la Somme ; de Ruitz, dans le Pas-de-Calais ; de Presles, dans la Seine-et-Oise ; et de Rueil, aussi dans la Seine-et-

Oise. En 1901, le catalogue officiel des salésiens énumérait : pour la province de Marseille, 147 profès et 42 novices ; pour la province de Paris, Belgique non comprise, 95 profès et 26 novices ; pour l'Afrique du Nord (Algérie et Tunisie), 41 profès et 1 novice. Comme les discussions au sénat devaient le montrer, la majeure partie de ces salésiens étaient alors des Français : la proportion des Italiens diminuait parmi eux. Ils étaient jeunes. Dans leur très grande majorité, ils n'avaient pas vingt ans de vie religieuse et avaient donc moins de quarante ans. Les cadres avaient de trente à cinquante ans.

C'est sur ces gens que s'abattit la loi du 1er juillet 1901, qui réglementait les associations. Ils commencèrent alors de buter sur le curieux personnage qui, encore en 1972, faisait presque perdre son sang-froid au probe historien qu'est M. Jean-Baptiste Duroselle².

Emile Combes

Emile Combes, né en 1835 à Roquecourbe, dans le Tarn, avait alors quelque soixante-cinq ans. La droite aimait se gausser de ses origines et affectait de l'appeler "Monsieur l'abbé". En effet, excellent élève du petit séminaire de Castres, il avait été envoyé à l'école des Carmes, à Paris, en étant revenu licencié ès-lettres et avait été chargé d'une classe de quatrième (à Castres, si je vois bien). Après un an de professorat (1853-1854), il était entré au grand séminaire d'Albi et y avait reçu la tonsure et les ordres mineurs. Mais il en était sorti, avant le sous-diaconat, pour aller enseigner la philosophie au collège de l'Assomption, à Nîmes (il connaissait donc de l'intérieur les assomptionnistes, ces "moines ligueurs" !), auprès du futur cardinal de Cabrières ; puis la rhétorique, au collège ecclésiastique de Pons, petite ville de Saintonge, dans le diocèse de La Rochelle. C'est alors qu'il avait passé son doctorat ès-lettres à la Faculté de Rennes (il s'agissait d'un doctorat ès-lettres et non pas en théologie, comme voudrait le faire croire la dernière édition du Grand Larousse Encyclopédique en dix volumes, t. III, Paris,

1960, s. v.) avec une thèse sur "la Psychologie de saint Thomas" et une dissertation latine sur la querelle de saint Bernard et d'Abélard, "De sancti Bernardi adversus Abaelardum contentione".

Vers sa trentième année, il évolua spirituellement : on parle à son sujet d'une crise de conscience. Toujours est-il qu'il abandonna carrément le chemin du sacerdoce. Son mariage le fixa en Saintonge. Après quatre années d'études médicales à Paris (1864-1868), au cours desquelles il se fit recevoir à la loge maçonnique de Barbézieux, en attendant celle de Pons, le docteur Combes devint conseiller municipal, puis maire de Pons. En 1885, il fut élu sénateur de la Charente-Inférieure. Au sénat, il se signala bientôt par sa puissance de travail et la fermeté de ses convictions laïques. Aussi, en 1893 et 1894, se trouva-t-il porté à la vice-présidence de cette assemblée. Enfin, dans le cabinet radical homogène présenté le 1er novembre 1895 par Léon Bourgeois, auprès de Godefroy Cavaignac, ministre de la Guerre ; de l'ancien professeur Paul Doumer, devenu ministre des Finances ; du savant Marcelin Berthelot, devenu ministre des Affaires étrangères, notre sénateur Emile Combes, soixante ans, barbiche en pointe, prenait la direction du ministère de l'Instruction publique et des Cultes³. Sur dix membres, le nouveau cabinet comprenait huit francs-maçons. Le ministère Bourgeois fut éphémère, mais Emile Combes était entré dans la place qui le rendrait illustre. Ce fut le temps de l'affaire Dreyfys (1898-1899). Le ministère Waldeck-Rousseau (juin 1899-juin 1902) prépara une loi sur les associations. Emile Combes en fut le rapporteur au sénat. Il était dans son élément. Selon Louis Capéran⁴, "il tenait de son commerce avec saint Thomas de solides principes spiritualistes (notons entre parenthèses que lui-même les attribuait plutôt à Edgar Quinet et à Jules Michelet) ; de sa fidélité maçonnique, un bel entrain anticlérical ; de ses anciens professorats, une expérience variée et instructive de l'enseignement libre ; de ses récents rapports parlementaires, une connaissance approfondie des ressources de l'enseigne-

ment public ; enfin, de son initiation cléricale reniée, une certaine nostalgie de s'occuper, en les traitant de haut, des affaires et des personnages ecclésiastiques."

La loi sur les congrégations et les salésiens

L'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 déclarait que toute congrégation religieuse ne pouvait se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminerait les conditions de son fonctionnement. L'article 14 que nul n'était admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, s'il appartenait à une congrégation religieuse non autorisée. Les contrevenants seraient punis. La fermeture de l'établissement pourrait en outre être prononcée par le jugement de condamnation.

D'après le Conseil d'Etat (avis du 28 janvier et du 1er août 1901), étaient seules reconnues et autorisées les cinq congrégations d'hommes des Missions Etrangères, des Lazaristes, des pères du Saint-Esprit, des prêtres de Saint-Sulpice et de l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. (En revanche, les congrégations de femmes reconnues étaient au nombre de 905.) Que devaient faire les salésiens français ? Ils ont certainement disserté des solutions possibles durant la fin de l'année scolaire 1900-1901. Les vacances venues, les chefs de communautés se concertèrent. Ils le firent en Italie, ce qui leur sera bientôt violemment reproché dans le rapport d'Emile Combes, sans doute parce qu'ils manquaient ainsi à l'indépendance française. Il importe d'abord de connaître la nature de leurs débats. En principe, la loi sur les congrégations commençait de s'appliquer trois mois après sa promulgation. Les salésiens étaient donc tenus de prendre une décision avant le 1er octobre 1901. Ils estimaient avoir à choisir entre deux formules : la demande d'autorisation, qui leur était suggérée, et la sécularisation, c'est-à-dire le retour au moins extérieur à la vie "séculière", sans vœux, sans liens juridiques avec une congrégation religieuse. Les pièces sur leurs colloques figurent aux archives salésiennes de Rome, elles ont servi à composer le récit des événements dans le tome III des *Annali della Società Salesiana*⁵. La pre-

mière série de réunions, du 31 juillet au 2 août 1901, conclut qu'il faudrait demander une autorisation pour une soi-disant congrégation (salésienne) française, au nom de toutes les maisons salésiennes du pays. Puis les choses changèrent au début de septembre, quand tous les directeurs des maisons de France se retrouvèrent pour le chapitre général de cette année-là, à Turin évidemment. Fait nouveau : le directeur de Montpellier, le P. Babled, avait reçu une lettre de son évêque, Mgr de Cabrières (1830-1921), qui déconseillait la demande d'autorisation, laquelle - d'après l'évêque - entraînerait, si elle était acceptée, des tracasseries de toutes sortes ; il suggérerait de préférer la sécularisation. C'était un avis de grand poids, Mgr de Cabrières étant un bienfaiteur des salésiens qu'il avait appelés à Montpellier. Avec l'appui du directeur de Nice, Louis Cartier, cette proposition, dans laquelle on se mettait à trouver tous les avantages, l'emporta lors du vote des directeurs dans la première partie de septembre. Les vingt-deux présents se dirent favorables à la sécularisation. Le P. Cartier se rendit aussitôt à Rome et en revint avec toutes les autorisations désirables du cardinal protecteur Parocchi et du cardinal Gotti, préfet de la congrégation des Evêques et Réguliers. Mais, nouvel incident, voici que le vieux cardinal Richard (François-Marie-Benjamin, 1819-1908), archevêque de Paris depuis 1886, qui aurait dû se disposer à prendre sous sa houlette, par l'incardination, le P. Joseph Bologne, provincial de Paris et supérieur de l'oeuvre parisienne, par une lettre datée du 6 septembre 1901, déconseillait la sécularisation et se montrait favorable à l'autorisation. Ce fut la division. Le P. Cartier, leader du Midi, ne se déjugea pas. Le supérieur général - en laissant aux gens la liberté du choix, continua de tenir pour la sécularisation. Le propre frère du provincial du Nord, Ange Bologne, directeur de l'importante maison de Lille, en fit autant en distribuant des rescrits de sécularisation à ses confrères de la province. Mais, Joseph Bologne, homme pacifique, de tempérament optimiste, assuré de son bon droit et tenant à rester en bons termes avec son vieil archevêque, qui avait pris une

part active à la défense des congrégations, se rendit. Au début du mois d'octobre, après d'ultimes pressions sur le supérieur général et sur le provincial du Midi, Pierre Perrot, qui furent inflexibles dans leur propre détermination, il expédia au président du Conseil la demande suivante : "Le soussigné, Joseph Bologne, prêtre, en sa qualité de Supérieur de la Société des Salésiens de Don Bosco, a l'honneur de déposer entre vos mains, en exécution de l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901, une demande de reconnaissance de la susdite Société. La Société a son siège principal à Paris. Elle dirige les instituts (liste des maisons concernées de la province du Nord), pour lesquels la reconnaissance est aussi sollicitée. Le soussigné unit à la présente demande les documents requis par le décret ministériel du 2 juillet 1901, ainsi que les approbations des statuts accordées par les divers évêques dans les diocèses desquels se trouvent le siège principal et les instituts de la Société."

La réponse ne devait venir qu'en 1902-1903. Dans l'intervalle, toute une série de faits rendraient l'issue de cette affaire très problématique pour les salésiens du Nord.

Tout d'abord, les élections législatives de 1902 se déroulèrent dans un climat que tous les commentateurs s'accordent à dire extrêmement passionné. Elles furent favorables au "bloc des gauches". Le cabinet de Waldeck-Rousseau fut remplacé par un ministère radical, qui eut pour président du Conseil notre vaillant Emile Combes, lequel cumula, avec les fonctions de président, celles de ministre de l'intérieur et des cultes (7 juin 1902). Les articles 16 et suivants du premier décret du 16 août 1901, sur les formalités à remplir par une congrégation désireuse d'être autorisée, stipulaient que la demande serait adressée au ministère de l'intérieur. La demande des salésiens fut donc confiée aux bons soins du ministère de M. Combes, qui devait l'instruire et, normalement, la soumettre au Parlement sous forme de projet de loi. C'était du moins l'avis du règlement administratif du 16 août 1901, à l'article 21. Il disait que, dans le cas d'un refus d'autorisation, un

vote des deux assemblées, la Chambre et le Sénat, par conséquent de la totalité du Parlement, s'imposait. Cette concession était tout à fait dans l'esprit de Waldeck-Rousseau, qui avait voulu une loi de contrôle et non de suppression des congrégations religieuses. Ainsi, des congrégations condamnées par une Chambre des députés, que l'on savait anticléricale, auraient-elles pu être épargnées par le Sénat. Telles n'étaient pas les intentions de M. Combes, qui s'en est largement expliqué dans ses Mémoires. Il s'adressa au Conseil d'Etat. Celui-ci, le 27 novembre 1901, dans la même assemblée générale où fut déclarée d'abus la pétition des soixante-quatorze évêques (lancée, soit dit en passant, par Mgr Chapon, évêque de Nice, très bien disposé envers l'oeuvre salésienne de sa ville épiscopale), modifia au gré de M. Combes sa première formule, en décidant que le ministre de l'Intérieur soumettrait "à l'une ou à l'autre Chambre" les demandes des congrégations. Toute liberté était laissée au gouvernement, de procéder "suivant le mode qui lui paraîtra le plus expédient". Louis Capéran, qui n'était jamais tendre pour les "laïcs", commentait à cet endroit : "La méthode la plus expéditive était tenue pour la plus expédiente, il suffirait d'inscrire au dispositif du projet de loi : "Il y a lieu d'autoriser" et de rédiger un exposé des motifs démontrant qu'il n'y a pas lieu. La Chambre rejetterait l'autorisation, et la question n'aurait plus à être portée au Sénat. Ou bien, dans le cas - non hypothétique, on le verra par notre propre affaire - où ce procédé réussirait directement au Sénat, l'affaire serait aussitôt classée."

En 1903, les salésiens étaient l'une des six cent quinze associations religieuses demanderesses. Jésuites et assomptionnistes, victimes marquées d'avance et tant de fois désignées par leurs noms, s'étaient dispersés sans attendre l'intimation de la sentence⁶. Les bénédictins, les carmes, d'autres encore, les avaient imités. Mais un peu plus de soixante congrégations d'hommes avaient cherché le salut dans l'autorisation : dominicains, franciscains, capucins, trapistes, chartreux, eudistes, rédemptoristes, maristes, orato-

riens, pères blancs, etc. Combes commença par les congrégations d'hommes où il fit un premier choix : cinquante-quatre à la Chambre, six au Sénat. A la Chambre, pour faire vite, il procéda par fournées. Les congrégations étaient réparties en trois catégories : vingt-cinq congrégations enseignantes, vingt-huit "prédicantes", une commerçante, celle des Chartreux. Ainsi pouvait-il se contenter de trois exposés des motifs pour les cinquante-quatre projets de loi. Tous devaient être ici défavorables. Les six congrégations dévolues au Sénat étaient : les frères de Saint-Jean-de-Dieu, les pères blancs, les pères des missions africaines de Lyon, les trappistes de Cîteaux, les trappistes de Lérins et ... les salésiens. De temps en temps, un auteur s'avise de simplifier les choses un peu plus encore que ne le faisait M. Combes et d'avancer qu'il avait réservé au Sénat les associations auxquelles il était favorable. En vérité, cinq sur six étaient probablement dans ce cas, non pas la malheureuse sixième, c'est-à-dire la société qui nous occupe. Les "exposés des motifs" vinrent bientôt éclairer la religion des parlementaires. Les frères de Saint-Jean-de-Dieu, les pères blancs, les missions africaines de Lyon, les trappistes de Cîteaux et les cisterciens de Lérins pouvaient se réjouir de leur bon dossier⁷. Un dernier exposé des motifs, déposé au Sénat le 2 décembre 1902, était en revanche très malveillant pour les salésiens, comme le reconnaît Louis Capéran, le seul des historiens contemporains qui ait regardé les choses d'un peu près. Je lis dans l'exposé sur les frères de Saint-Jean-de-Dieu : "En résumé, les frères de Saint-Jean-de-Dieu rendent des services aux deux extrémités de la société. Pendant qu'ils viennent en aide à l'Etat, aux départements et aux communes pour la garde et le soin de malades souvent dangereux, toujours difficiles à traiter, ils offrent, d'autre part, aux malades sans famille qui répugnent à se rendre dans les hospices publics, des lieux d'asile confortables. Ils semblent constituer ainsi une sorte de service accessoire de l'assistance générale, qui a encore tant besoin d'aides et de ressources. On peut donc affirmer que l'agrégation des frères de Saint-Jean-de-

Dieu, prise dans son ensemble, présente un caractère d'utilité publique et mérite d'être autorisée.⁸" Le rapport sur les salésiens résonnait autrement : "Il suffit d'examiner le résultat des enquêtes auxquelles il a été procédé, pour se rendre compte que leur oeuvre n'a rien de commun avec la charité et qu'elle n'est en réalité qu'une exploitation de l'enfance et de la crédulité publique, en même temps qu'elle constitue un péril pour le commerce et l'industrie privés.⁹" "Cette demande, pouvons-nous l'accueillir, nous ne le croyons pas", concluait-il.

Le rapport du 2 décembre 1902

L'étude de ces enquêtes nous dit un peu pourquoi M. Combes fut si sévère, voire si injuste, envers les salésiens français. Alors que les préfets du Nord et du Pas-de-Calais leur avaient été favorables, le sous-préfet de Dinan s'était montré très virulent à leur égard¹⁰.

L'"exposé des motifs" fut aussitôt jeté dans la presse. Il allait marquer durablement la mémoire des salésiens. On le retrouve reproduit à peu près en entier dans le tome des Annali della Società di S. Francesco di Sales pour les années 1899-1910. J'ai lu pour ma part une dizaine de fois ce "projet de loi relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des salésiens de dom Bosco, présenté au nom de M. Emile Loubet, Président de la République française, par M. Combes, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes", dont une note du livre Une campagne laïque nous dit sans ambages qu'il a été "rédigé", non par un fonctionnaire ministériel, mais "par M. le Président du Conseil". Il m'a toujours surpris par les problèmes qu'il pose. Je ne retiendrai pour l'instant que ceux de son contenu et de son orientation. Il s'agissait de : 1) présenter les salésiens, 2) de dire leur conduite lors de la promulgation de la loi sur les associations, 3) d'aligner les preuves de l'exploitation de la faiblesse des enfants et de la crédulité publique, à laquelle ils se livraient pour leur avantage pécuniaire. Le tout dans le but de faire refuser l'autorisation sollicitée.

Je vous ai donné plus haut des échantillons de la première partie, avec sa description caricaturale de don Bosco. La critique portait ensuite sur le caractère étranger de la société : "Lorsque l'on examine les listes du personnel, on s'aperçoit que partout l'élément étranger (Italien, Belge, Espagnol, Allemand, Suisse) se mêle à l'élément français dans des proportions considérables" ; et sur son but, immédiatement mis en suspicion. "Les salésiens forment, à leurs dires, une association essentiellement philanthropique, dégagée de tout esprit de lucre. Leur désintéressement serait absolu, leur unique but serait l'assistance de l'enfance abandonnée." Aussitôt après, venait cette observation, digne, comme beaucoup d'autres, d'un café du commerce de quelque sous-préfecture : "Mais, s'il en était vraiment ainsi, auraient-ils pu, en quelques années, prendre un développement aussi grand et aussi rapide ?" M. Combes avait une piètre idée de la générosité de ses compatriotes, religieux et non religieux, ceux-ci pouvant très bien aider ceux-là de leur industrie et de leurs deniers.

La deuxième partie du texte décrivait le comportement des salésiens lors de la promulgation de la loi du 1er juillet 1901. Ils s'étaient aussitôt sentis menacés, expliquait M. Combes. Les raisons qu'il donnait à leurs craintes annonçaient la plaidoirie de ministère public qui suivrait : "Ils n'étaient pas sans connaître les plaintes nombreuses que leur existence avait suscitées, et sans savoir que, même au sein du clergé et des autres corporations religieuses, ils avaient éveillé une véritable hostilité. Leur rapide prospérité, l'habileté et le succès avec lesquels ils avaient su s'enrichir faisaient, en effet, d'eux des rivaux redoutables et on voyait se tarir les pieuses offrandes et les dons généreux partout où ils jetaient les bases d'un établissement." Disons tout de suite que la commission qui soutiendra le projet gouvernemental devant le sénat les 3 et 4 juillet de l'année suivante ne pourra produire une seule preuve de telles assertions. Les oeuvres salésiennes, implantées depuis peu de temps, avaient été demandées par le clergé et divers groupes

de laïcs influents. La jalousie n'avait guère eu le temps de se développer. En tout cas, elle n'avait pas laissé de traces enregistrées dans le monde du clergé, seul concerné à cet endroit.

L'histoire de la recherche par les salésiens d'une solution au problème qui leur avait été posé était d'une meilleure venue dans le rapport, avec cette réserve qu'il s'empres-
sait un peu vite de nier la valeur des "sécularisations" des religieux de la zone méridionale. "On forma une demande pour douze (oeuvres) et les treize autres se transformèrent en oeuvres diocésaines dirigées par de soi-disant prêtres sécularisés. Cette sécularisation, quelle valeur légale avait-elle au regard de notre législation concordataire ? Quel caractère pouvaient invoquer ces religieux internationaux et comment admettre des ordinations faites pour un but autre que le service des paroisses, et surtout pour une fin aussi complètement étrangère à la mission sacerdotale, que la création d'écoles professionnelles ?" M. Combes avait raison : ce n'était qu'un leurre. Mais, pour le dénoncer, il s'engageait sur un terrain miné par la jurisprudence, le droit canonique et la théologie moyenne. Au mois de décembre 1902, divers tribunaux avaient déjà eu à juger de cas de sécularisations salésiennes. "Relisez les jugements des tribunaux de Nice, de Toulon, de Marseille, de Montpellier, de Valence, de Lons-le-Sannier, et les arrêts des cours d'appel d'Aix et de Besançon," conseillerait bientôt à M. Combes le P. Louis Cartier dans son factum daté du 20 décembre 1902. Reprenant sa phrase, il notait : "Vous n'ignorez pas que les tribunaux ont percé à jour, et qu'ils ont réprimé, en acquittant les anciens Salésiens, "une fraude ourdie en vue d'éluder la loi et de sauver la partie la plus importante de la Congrégation menacée". Sachant sa langue et ses ressources, il personnalisait bientôt - à tort, peut-être - le débat : "Vous voudriez donc condamner les religieux à l'être perpétuellement ? Mais s'ils se sont faits religieux librement, ils sont aussi sortis librement de la Congrégation. Dites-nous donc, M. le Ministre, ce qu'il faut faire pour se séculariser vali-

dement ? Faudrait-il peut-être imiter un noble exemple et se défroquer pour s'armer de la truelle symbolique ? Mais que deviendrait alors la liberté de conscience dont se réclamèrent en tout temps nos institutions républicaines ?" En vérité, M. Combes, avec tous les politiques décidés à ne pas se laisser tourner par un subterfuge qui empêcherait de délivrer la République des religieux, espérait bien que les jugements dont le P. Cartier se prévalait seraient rapportés. De fait, quelques mois après, la cour de cassation se mit à casser les arrêts favorables aux salésiens du Midi, qui, au cours de l'été suivant, allaient être proprement condamnés pour reconstitution de congrégations non autorisées.

Le rapport entrait alors dans sa troisième partie. "Il ne nous reste plus, annonçait-il, qu'à examiner la demande en autorisation présentée par les établissements de Paris, rue du Retrait, 29 ; Paris, rue de Javel ..." Etc. Les motivations de la demande étaient produites en termes désobligeants propres à tourner contre les intéressés les sentiments nationalistes de l'assemblée : "Les salésiens, nous l'avons exposé, constituent une agrégation de création récente, mais qui, aujourd'hui, rayonne sur le monde entier. La fraction française, n'est qu'une branche poussée dans ces quinze dernières années et au point de vue religieux, la France n'est qu'une province de l'ordre italien, administrée par un délégué sous l'impulsion et la direction exclusives du supérieur général et du conseil d'administration de Turin. Il fallait donc tout d'abord changer le caractère des salésiens jetés dans notre pays, leur donner une apparence d'autonomie et de nationalité. Dans ce but, le premier établissement fondé, celui de la rue du Retrait à Paris, fut élevé au rang de maison mère, et un moine naturalisé pour la circonstance, M. Bologna ou Bologne, prit la qualité de supérieur général de cette congrégation. C'est ce religieux qui a introduit la demande." M. Combes ajouterait bientôt avec une feinte magnanimité : "Certes, nous sommes de ceux qui pensent que, comme la science, la charité

n'a pas de patrie, et nous ne ferions pas opposition au développement d'une oeuvre humanitaire, parce qu'elle nous viendrait de l'étranger." Certains de ses lecteurs ont probablement apprécié cette réserve. Il était toutefois patent qu'au jugement du ministère le caractère étranger et italien de la congrégation en cause jouerait contre l'autorisation sollicitée. Le ministre y reviendrait de manière oblique dans un paragraphe du développement suivant : "... nous savons que la plus grande part des bénéfices des établissements français ne profite, en réalité, qu'à l'oeuvre et à l'influence étrangères."

Ce développement cherchait à montrer que les oeuvres salésiennes, surtout professionnelles, rapportaient beaucoup d'argent à la société religieuse. Elles lui permettaient en effet d'exploiter à son avantage la charité publique et la main d'oeuvre gratuite des élèves, sans justifier ses bénéfices par une formation professionnelle adéquate. Cette formation était même dégradée par de mauvaises conditions de travail. Voici le texte, qui a profondément meurtri des gens qui passaient leur vie (semaines et mois entiers, pas de vacances dans la plupart des cas) au service de jeunes démunis pas toujours agréables à vivre : "Les orphelins qu'ils recueillent à grand bruit sont-ils vraiment hospitalisés par eux et les frais de leur éducation justifient-ils, dans une certaine mesure, leurs quêtes incessantes ? Il suffit d'examiner le mécanisme de ces pseudo-orphelinats pour se rendre compte qu'il n'en est rien. Chacun d'eux est installé dans un immeuble provenant, comme tout le reste, de la générosité publique ; il est alimenté d'abord par les pensions que payent, soit les familles, soit des personnes charitables (car la gratuité est tellement exceptionnelle qu'elle n'existe pour ainsi dire pas), puis par le produit du travail des enfants, enfin par des offrandes et souscriptions. L'enfant est surmené, on exige de lui, et cela dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables, une surproduction ; il est de plus spécialisé à tel point qu'une fois sorti, il ne connaît en réalité aucun métier. De plus, il ne coûte presque rien,

puisque sa pension est payée par des tiers ; il ne fait que rapporter. Grâce à la gratuité de la main-d'oeuvre, la quantité de travail produit en raison de la spécialisation à outrance, les avantages fiscaux qu'ils tirent de leur caractère d'association charitable ..." Etc.

Le document passait alors aux méfaits économiques et politiques des salésiens, sur lesquels il concluait : "... Grâce à la gratuité de la main-d'oeuvre, la quantité de travail produit (...), il est facile de comprendre les plaintes qu'élèvent, partout où fonctionne un de ces établissements, les industriels et les commerçants qui ne peuvent soutenir une telle concurrence. Tour à tour imprimeurs, éditeurs (et quels éditeurs ! - toutes leurs publications sont rédigées contre nos institutions -), marchands de vin, de liqueurs, de produits pharmaceutiques ; leur action économique est néfaste ; leur action politique ne l'est pas moins et, de toutes les congrégations, c'est peut-être celle dont la combativité persistante a été le plus signalée." Cette dernière raison, donnée comme en passant, pouvait bien être la seule décisive¹¹. Il ne restait plus qu'à présenter le projet de loi.

L'instruction du dossier (décembre 1902-juillet 1903)

L'"exposé des motifs" appelait toutes sortes de commentaires. Les salésiens ne se sont pas privés de les présenter et de les faire présenter par leurs amis. Ils firent pression sur la commission par des suppliques qu'ils suscitèrent parmi les parents et les tuteurs de leurs élèves ; ils alertèrent leurs anciens élèves et les patrons de leurs anciens apprentis. Des "supérieurs", sans doute le P. Bologne, ont été reçus deux fois par la commission des lois. Ils firent aussi des démarches auprès de certains sénateurs de droite : René Bérenger, Gustave de Lamarzelle et Jules Cuvelier de Cuverville, amiral, ce dernier membre de la commission sénatoriale chargée d'examiner le dossier de la loi sur leur autorisation. Etant donné le rôle joué par eux dans la suite de l'affaire, lors de la discussion publique des 3 et 4 juillet 1903, il paraît utile de les présenter sommairement. De fait, Emile Combes a débattu de la question des salésiens

avec les personnes que je viens de nommer, mais jamais, si je vois bien, avec les intéressés eux-mêmes. Dans ses Mémoires de 1902-1905, il a parlé une fois de cette double séance. Après une introduction sur laquelle je reviendrai, il l'a fait dans les termes suivants : "Cette séance fut précisément celle où je défendis contre l'acrimonieux René Bérenger le projet de loi rejetant la demande d'autorisation des Salésiens de dom Bosco.¹²"

En 1903, "l'acrimonieux" René Bérenger (1830-1915) était un homme politique de 73 ans, juriste de formation, qui avait été mêlé à la vie publique lyonnaise dans les années qui précédèrent et qui suivirent la guerre de 1870. Le 16 décembre 1875, il avait été élu sénateur inamovible. Il y avait défendu le droit et la justice. Certes, il avait pu, en 1875, prendre place au centre gauche et, en 1877, réprouver la dissolution de la Chambre des députés, demandée par le ministère de Broglie. Mais les discussions qui suivirent le situèrent contre la gauche républicaine, dès lors qu'il s'agissait de défendre les libertés religieuses menacées. La discussion sur l'article 7 proposé par Jules Ferry contre les congrégations fit de lui le champion de celles-ci contre celui-là. Le débat entre le ministère et le sénateur fut extrêmement vif. Homme de parfaite rectitude, Bérenger s'était trouvé, à la fin du siècle, parmi les catholiques dreyfusards. En outre, c'était l'homme des oeuvres d'assistance sociale. "Il se consacrait volontiers aux oeuvres de préservation et de relèvement, était vice-président du Conseil supérieur de l'assistance publique, président de la Société générale des prisons, de la Société du patronage des libérés.¹³"

Au contraire de René Bérenger, qui passait pour être sur le déclin, Gustave de Lamarzelle (Vannes, 4 août 1852 - Paris, 16 mars 1929) faisait figure de leader de la droite catholique du sénat. Nos encyclopédies religieuses contemporaines ne lui rendent probablement pas l'hommage qu'il mérite. La notice trop sèche de Catholicisme, signée G. Jacquemet, se trompe même sur son prénom usuel, supposé avoir été Edouard, au lieu de Gustave (Louis-Edouard). Il est vrai que le

deuxième Supplément au Grand dictionnaire universel du XIXe siècle, par P. Larousse (t. XVII, 1891, p. 1496) l'appelait, lui, Gaston-Louis-Edouard ... Ses états de service ont été sommairement décrits par les Ephémérides de la Documentation catholique du 4 mai 1929 : "Né à Vannes le 4 avril 1852, études au collège de Vannes et à la Faculté de droit de Paris, professeur de droit international et d'économie politique à la Faculté de droit de l'Institut catholique (de Paris) depuis 1911, député du Morbihan, 1885-1893, sénateur du Morbihan, 1894-1924, de la Droite, défenseur de la cause catholique ; collaborateur au Gaulois, à l'Echo de Paris, au Correspondant ; auteur du Traité des partages d'ascendants, 1877 ; La crise universitaire, 1900 ; Traité de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, 1906 ; Démocratie politique, démocratie sociale, démocratie chrétienne (paru en 1907, NDLR) ; L'anarchie dans le monde moderne (paru en 1919, NDLR) ; Discours parlementaires." Dans le même numéro, on lit qu'"il importe de rappeler qu'il fut vice-président du Comité de défense religieuse et président, vingt-quatre ans durant, des Congrès des jurisconsultes catholiques." En 1903, Gustave de Lamarzelle, président des jurisconsultes catholiques, poste auquel il avait accédé en 1899¹⁴, pouvait passer pour le meilleur défenseur de la cause des religieux au sénat français. En effet, au cours de la discussion générale sur la loi des associations, en 1901, il avait tracé "un mémorable tableau de l'histoire du droit d'association", puis avait vigoureusement démontré "sur quel contresens odieux reposait la conception fondamentale de Waldeck-Rousseau : régime de rigueur impitoyable pour les seules congrégations religieuses dans une loi qui avait précisément pour but d'instituer en France la liberté générale d'association, reconnue comme le droit de tous. Ce discours, très étudié, très convaincant et pénétré d'une noble ardeur, mérite de rester - selon le P. de la Brière en 1929 - comme l'une des harangues les plus substantielles, les mieux charpentées, qui aient honoré, depuis un demi-siècle, la tribune française."¹⁵ En 1901, la revue les Questions actuelles¹⁶ avait publié ce discours

in-extenso. Dans un discours, mémorable lui aussi, prononcé au sénat le 30 octobre 1902, Georges Clémenceau le donnait avec humour, mais clairement, comme le chef du parti clérical. Au cours d'une énumération des actes d'allégeance des rois de France envers le Saint-Siège, arrivé à Louis XIV il s'exclamait : "Ce ne sont pas les pouvoirs qui lui manquent ! Il n'est pas arrêté par un Parlement comme le nôtre, il n'a pas de compte à rendre aux Lamarzelle - je le dis, mon cher collègue, pour vous honorer - de ce temps-là.¹⁷"

Le troisième personnage à avoir été intéressé à la cause des salésiens était l'amiral de Cuverville, un Breton des Côtes-du-Nord (1834-1912), qui avait soixante-neuf ans en 1903. Son nom ne paraît ni dans Catholicisme, ni dans le Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, où il aurait quelques raisons de figurer, mais bien dans le Grand Larousse encyclopédique¹⁸ et dans le Dictionnaire de biographie française¹⁹. C'était un marin, qui ne craignait pas d'afficher des convictions catholiques très fermes. Elu sénateur du Finistère en 1901, il se distingua aussitôt par un discours sur l'ensemble de la loi d'association prononcé le 13 juin 1901²⁰, auquel il ajouta, dès le 20 juin, un discours sur l'oeuvre des congrégations de missionnaires. Dans les années qui suivirent 1903, il se dépensera au service de l'Eglise pendant la discussion de la loi de séparation, par des motions, discours, amendements, questions, protestations, interventions ... Un homme actif.

Tels étaient les principaux adversaires de M. Combes au sénat dans son projet de rejet de la demande d'autorisation des salésiens.

Mais il pouvait s'appuyer sur des hommes de grande envergure. Tel n'était pas le cas de M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, personnage assez falot, qui fut rapporteur de la question les 3 et 4 juillet 1903. L'allié le plus vigoureux s'appelait Georges Clémenceau (1841-1929), soixante-deux ans, sénateur du Var en 1902, après avoir mené dans l'Aurore une campagne violente pour la revision du procès de Drey-

fus et immédiatement signalé à l'attention des sénateurs et du public par ses idées républicaines, "qui oppos(aient) l'esprit de la Révolution française, exprimé dans la déclaration des droits de l'homme, à la contre-révolution de l'Eglise romaine, dont la formule est le Syllabus"²¹. Georges Clémenceau était un ardent partisan de la loi de 1901, dans l'esprit de M. Combes, beaucoup plus que dans celui de M. Waldeck-Rousseau. Il avait conclu en ces termes son intervention du 30 octobre 1902 : "... nous disons simplement qu'il y a lieu d'appliquer la loi de 1790 (celle qui avait supprimé les congrégations en France. NDLR), qui est, en dépit de Rome, la loi de ce pays. Nous disons qu'avant de procéder à la réforme de l'enseignement, il faut procéder à la réforme des congrégations, c'est-à-dire à leur suppression pure et simple au nom de la liberté. (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.) C'est pour le dire que je suis monté à cette tribune ..."²² Sur les congrégations religieuses, il avait, le même jour, prononcé des paroles très dures et vivement ressenties, contre lesquelles Mgr Turinaz, évêque de Nancy et de Toul, avait aussitôt éprouvé le besoin de protester dans une lettre ouverte intitulée : L'Eglise catholique, les congrégations religieuses, le Syllabus et la liberté. Lettre ouverte à M. Clémenceau au sujet de son discours prononcé à la séance du Sénat, le 30 octobre 1902 (Paris, 1902). Son envolée de ce jour-là avait enthousiasmé ses amis : "Le droit d'initiative, la liberté, la responsabilité, vous les avez remplacés par l'obéissance ; le droit à la famille, fondement de l'Etat, vous l'avez remplacé par le célibat obligatoire ; le droit à la propriété personnelle, vous l'avez remplacé par la main-morte. Rome est tout, l'homme n'est rien ! (Très bien ! à gauche.) Le droit d'être, le maintien de la personnalité humaine, vous l'avez remplacé par la suppression de la créature réduite à l'état de cadavre. On vous a donné la vie et vous en avez fait la mort. Eh bien, je dis que l'on n'a pas plus le droit de réduire le corps en esclavage que l'être moral, c'est-à-dire ce qui fait l'homme par excellence. (Très bien ! très

bien ! sur les mêmes bancs.) Je dis qu'il n'y a pas de droit contre le droit pour chacun de vivre et de développer la plénitude de sa personnalité. Je dis qu'il n'y a pas de liberté de la servitude et que, pour que la liberté soit, il faut que les organes de tyrannie et d'oppression théocratique cèdent la place à la liberté. (Applaudissements à gauche.)" Or, M. Clémenceau était le président de la commission de quatorze membres chargée d'examiner le projet de loi relatif à la demande d'autorisation formulée par la congrégation des salésiens de don Bosco²³. M. Saint-Germain, sénateur d'Oran, en était le rapporteur. Son texte, accepté par une majorité de dix membres contre quatre, parmi lesquels l'amiral de Cuverville²⁴, devait être déposé au sénat lors de la séance du 22 juin 1903.

Pendant le premier semestre de l'année 1903, les salésiens réfléchis purent imaginer le sort qui serait fait à leur demande. Emile Combes, à la Chambre, ne faisait grâce à aucune congrégation, ni aux vingt-cinq congrégations enseignantes d'hommes, ni aux vingt-huit congrégations "prédicantes", ni à la congrégation "commerçante" des chartreux²⁵. Un vague espoir pouvait leur être laissé à mesure que les mois s'écoulaient en constatant l'opposition entre la gauche républicaine et les républicains modérés. C'est le 27 juin 1903, cinq jours après le dépôt de la loi à leur sujet²⁶ et environ une semaine avant que leur dossier ne vienne en discussion, que Waldeck-Rousseau prononça un discours au sénat sur la violation de la loi relativement aux écoles congréganistes et aux demandes d'autorisation. Son hostilité au gouvernement en place y était marquée²⁷. Combes pouvait constater que la majorité du Bloc républicain s'effritait, lors d'un vote sur le rejet des demandes des congrégations enseignantes de femmes. Il allait donc aborder la discussion du projet sur les salésiens dans un contexte assez délicat. Mais ses Mémoires pour les années 1902-1905 nous apprennent qu'il fut rasséréné, le 3 juillet 1903, dès l'ouverture de la séance où le débat allait s'ouvrir : "Un autre motif que j'avais de croire à un re-

tour des sentiments amicaux de Waldeck-Rousseau, c'est que, la semaine suivante (après le discours du 27 juin 1903), à une des séances du Sénat, j'eus l'occasion de constater chez lui à mon égard la cordialité d'autrefois. Comme je montais de l'hémicycle à mon pupitre de sénateur, Waldeck-Rousseau, devant qui j'avais à passer, me suivit des yeux en souriant visiblement et, au moment où j'atteignis son fauteuil, me tendit la main avec une sorte d'empressement. (Signe de grand enthousiasme chez le bourgeois très glacé qu'était d'ordinaire W.-R. NDLR.) De tous les bancs du centre et de la droite on paraissait se rendre attentif à cette rencontre, que des chuchotements commentèrent aussitôt dans un sens autre que celui de l'hostilité. Cette séance fut précisément celle où je défendis contre l'acrimonieux René Bérenger le projet de loi rejetant la demande d'autorisation des Salésiens de dom Bosco ...²⁸,"

La discussion des 3 et 4 juillet 1903

Le rapport du 22 juin pouvait être moins sévère que celui de décembre 1902, il était quand même négatif. La réconciliation de Combes et de Waldeck-Rousseau fit comprendre aux défenseurs des salésiens que les dés étaient jetés. Ils le dirent à plusieurs reprises pendant les débats des 3 et 4 juillet. Mais René Bérenger, Gustave de Lamarzelle et l'amiral de Cuverville s'acquittèrent de leur tâche avec une belle conscience, les deux premiers surtout. Les plaidoiries de ces hommes de droit, qui leur avaient imposé un long travail préalable, démontrèrent les arguments de l'exposé des motifs de M. Combes et montrèrent l'inanité de ses accusations. Ils le firent au cours des deux longues séances sénatoriales, dont l'essentiel a été occupé par l'affaire qui nous occupe actuellement. (Le vendredi 3 juillet, la séance, qui avait repris à 21 h, fut levée à minuit après avoir traité presque uniquement des salésiens. Le samedi 4 juillet, la séance fut ouverte à 13 h et suspendue à 19 h. Durant cette première partie, les deux tiers du temps - soit quatre heures d'assemblée et quinze pages sur vingt-trois au Journal Officiel - se passèrent à poursuivre la

discussion. Au total, environ sept heures furent consacrées aux salésiens par l'auguste assemblée.) Leurs adversaires se contentèrent à peu près de les écouter avec patience, mis à part le rapporteur, M. Saint-Germain, et M. Combes, qui s'exprimèrent succinctement. Quant à lui, Clémenceau plaisanta ou se tut.

J'hésite à entrer dans le détail des plaidoiries de MM. Béranger et de Lamarzelle. Il faut choisir. Une bonne solution semble être de reprendre l'essentiel des motifs allégués par le président Combes, délayés et parfois appuyés par le rapport Saint-Germain, et de montrer sommairement ce que les orateurs inscrits en ont dit.

Selon l'exposé des motifs de décembre 1902, les oeuvres salésiennes étaient inutiles et même nocives, des points de vue pédagogique, économique et politique. Elles servaient surtout aux soi-disant éducateurs et à l'organisme étranger qui les employait. M. Béranger s'attacha tout d'abord à montrer que les salésiens n'étaient membres, ni d'une "congrégation enseignante", ni d'une "congrégation prédicante", ni d'une "congrégation commerçante" et que c'était à peine "des moines au sens ordinaire du mot"²⁹. Puis il fit le récit de l'entreprise de don Bosco, et, enchaînant sur l'oeuvre française, exposa que, jusqu'au rapport de M. Combes, l'opinion informée sur les écoles salésiennes, ici ramenées aux seules écoles professionnelles, leur était favorable. "Nous arrivons en 1900. A ce moment, la maison de la rue du Retrait (à Paris. NDLR) contenait 200 enfants et les salésiens, avaient, dans un bâtiment splendide dû à la générosité d'un donateur, installé sept ateliers différents pour les menuisiers, les cordonniers, les tailleurs, les forgerons, les serruriers, les imprimeurs ... En 1900, à l'Exposition internationale, on convoqua toutes les sociétés de bienfaisance. La maison des salésiens envoya quelques spécimens de ses travaux et bulletins. Le jury était composé, en grande partie d'étrangers et de Français importants. Il visita les maisons des salésiens. Messieurs, comment la commission du Sénat ne s'est-

elle pas inspirée de ce précédent, et comment n'a-t-elle jamais eu la pensée d'aller visiter cette institution qui lui était suspecte, et contre laquelle elle devait porter des conclusions aussi graves ? Personne n'a témoigné le désir d'aller la voir, et c'est un grand malheur. Le jury de l'Exposition fit cette visite, et savez-vous qui fut chargé de faire le rapport sur l'enseignement industriel de Dom Bosco ? Ce fut M. Emile Cail. J' imagine qu'il était difficile de choisir un homme plus compétent. M. Emile Cail a fait une petite brochure qu'il a intitulée : De l'enseignement industriel dans les établissements fondés en France par les prêtres salésiens de Dom Bosco. Elle est naturellement de 1900. (En vérité, cette brochure reproduisait une petite partie du Rapport publié chez Téqui par M. Cail sur l'ensemble des écoles privées dans le secteur industriel, seul titre d'E. Cail retenu par le Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque Nationale. L'extrait sur les écoles salésiennes de France fut édité, avec l'autorisation de l'auteur, par le Patronage Saint-Pierre de Nice.) Quelle a été la conséquence, messieurs, de cette enquête et de cette brochure ? Le jury de l'Exposition a décerné une médaille d'or, une des plus hautes récompenses, si non la plus haute, à ces institutions, et une médaille d'argent à leur patronage et à leurs orphelinats³⁰. Béranger entreprenait de réfuter l'accusation selon laquelle les salésiens "ne donnaient pas une formation professionnelle sérieuse". Et il citait aussitôt les attestations de soixante-six maisons, données par lui - à juste titre, il me semble - comme très considérables, qui disaient leur satisfaction des services rendus par d'anciens apprentis des écoles salésiennes. Il terminait en montrant la faiblesse des accusations de l'exposé des motifs de notre M. Combes : "L'accusation portée dans l'exposé des motifs ne pouvait pas subsister, et je suis reconnaissant à M. le rapporteur de ne pas l'avoir maintenue dans son rapport. M. le rapporteur reconnaît, au contraire, qu'il est possible "qu'il sorte de ces ateliers des "ouvriers habiles." A quoi, M. Saint-Germain répartit aussitôt : "C'est l'expression de la vérité." Et M. Béranger :

"C'est l'expression de la vérité, dites-vous ? C'est une vérité que M. le président du conseil n'avait pas connue, faute d'y être allé voir, tout simplement, et que la commission qui d'ailleurs, n'a pas vu davantage, a connue sur les certificats honorables dont je viens de parler." Saint-Germain remarqua encore : "Nous avons lu vos certificats." Et M. Bérenger : "... Voilà donc une chose qui me paraît bien démontrée. Il s'agit d'une institution d'utilité véritable, dirai-je d'utilité publique, mais assurément d'utilité véritable quand on voit que, sauf deux maisons, qui ne peuvent avoir qu'un personnel restreint et qui demandent des prix élevés aux enfants, c'est la seule institution, remarquez-le, qui existe encore à Paris, ce centre de tous les établissements charitables.³¹"

Pour démontrer que l'éducation était défectueuse, le rapport Combes avait noté la mauvaise qualité de l'hygiène et la malpropreté des maisons. M. Bérenger exposa que les seuls instituts qui pouvaient être critiqués, à savoir Paris, Dinan et Rueil, étaient cependant en bon état ; et que l'on pouvait tout juste regretter la propreté des soutanes des prêtres des maisons d'agriculture, lesquels n'étaient pas tenus d'aller à la porcherie en habit noir et en culotte courte³². On les surmène, disait le rapport ministériel. "Pour m'en assurer, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était d'y aller voir." M. Bérenger a demandé au moins une photographie des enfants. "Ces photographies, je les mettrai, messieurs, à votre disposition ; vous verrez tous ces enfants groupés, avec des airs de bonne santé, avec des airs de gaîté même, qui vous prouveront qu'assurément on ne les surmène pas.³³" Mais, en plus du surmenage - la plus grave des accusations portées contre les salésiens -, il y a deux autres moyens d'exploiter l'enfance, "d'abord, c'est de lui faire payer une pension supérieure à sa dépense ; cela se comprend très bien. Et puis - le fait est plus grave encore - c'est de retenir les apprentis quand ils sont arrivés à l'âge où ils sont devenus de bons ouvriers, pour profiter du produit, alors sérieux, de leur travail." M. Bérenger compara alors les pensions payées à Saint-

Nicolas, oeuvre parisienne connue, et dans les maisons salésiennes. Il ne lui fut pas difficile de montrer qu'à Saint-Nicolas elle était de 35 francs par mois, alors que, dans la maison salésienne où elle était la plus élevée, elle ne dépassait pas 25 francs. Il y avait aussi des enfants hébergés gratuitement. Une fable, ou presque, faisait comprendre le rapport du président du conseil. Et René Béranger de détailler les maisons, dont il avait pu examiner les registres ou sur lesquelles il avait entendu les explications du supérieur compétent : Saint-Denis, Dinan et Paris. Pour Dinan, "sur les soixante-dix enfants, il y en a quarante-sept, c'est-à-dire plus de la moitié, qui sont reçus à titre entièrement gratuit. Il y en a vingt-deux qui versent de 100 à 200 fr. La moyenne de ces soixante-dix enfants payants est de 17 fr. par mois. Voilà l'exploitation." Pour Paris, Retrait : "Il y en a cent soixante-dix-huit. Sur ces cent soixante-dix-huit, quarante sont élevés gratuitement ; cent trente-huit payent une pension. En tout, on trouve 28.811 fr., les livres en font foi, ce qui fait 13 fr. 48 par enfant. Je ne puis m'attarder plus longtemps à ces questions. On s'est trompé, il n'y a pas là d'exploitation, au moins pour le prix de la pension." En passant, faisons nous-même remarquer qu'un enfant coûtait alors à peu près un franc par jour, soit trente francs par mois. Il ne fut ensuite pas plus difficile à M. Béranger de montrer que les ouvriers de plus de seize ans étaient très rares dans les orphelinats salésiens. Qu'on aille voir, que l'on consulte les registres, "on me dira s'il s'en trouve qui aient dépassé dix-sept ou dix-huit ans au moins ; mais tant qu'on n'aura pas fait cette preuve, j'ai le droit de dire que ce sont des accusations vaines, qu'on a entassé les fausses indications afin de pouvoir arriver à ce but qu'on désirait avant tout : associer le Sénat à l'oeuvre qui avait été entreprise par la Chambre des députés. (Très bien, très bien, au centre et à droite.)" ³⁴ Ce qui était tout à fait exact.

Gustave de Lamarzelle, qui reprit le lendemain 4 juillet le système de défense de M. Béranger, c'est-à-dire de réfuta-

tion de tous les griefs alignés contre les salésiens par le rapport de M. Combes, pouvait dire à son tour : "La gratuité, comme vous allez le voir, d'après l'exposé des motifs, n'existe pour ainsi dire pas." Et il citait le texte de M. Combes. Mais, poursuivait-il, "il résulte de la lecture des registres (des oeuvres concernées) que plus d'un tiers des orphelins reçus dans les maisons salésiennes sont entièrement à la charge de l'oeuvre, aucune pension n'étant payée pour eux ni par des parents, ni par des bienfaiteurs. Pour les deux tiers qui donnent quelques petites pensions, les sommes varient entre 3 fr. et 25 fr. par mois. En réalité, la moyenne des pensions payées par mois pour un enfant dans l'année 1900-1901, a été exactement de 10 fr. 68.³⁵" Le rapport prétendait que "la plus grande part des bénéfices des établissements français ne profite, en réalité, qu'à l'oeuvre et à l'influence étrangères." "Quelle preuve avez-vous de ce fait ?", demandait M. de Lamarzelle. "Aucune. Les salésiens ont apporté la preuve contraire." Ici, M. Hervé de Saisy s'empressait d'enchaîner : "C'est de la diffamation !" Et M. de Lamarzelle de poursuivre : "Ils ont relevé sur leurs registres les sommes que la maison mère italienne était obligée chaque année de leur envoyer pour joindre les deux bouts. Ces sommes, ils vous en ont communiqué le détail et le total chaque année ; ils ont donc apporté une preuve contre le fait que vous avanciez contre eux, sans que rien puisse le démontrer.³⁶" En effet, le rapport Saint-Germain ne reprenait nullement ce genre d'accusation.

MM. Bérenger et de Lamarzelle essayèrent aussi de montrer que les salésiens français, tout au moins ceux du Nord, n'avaient pas nui aux intérêts, soit économiques, soit même politiques des républicains. Les salésiens du Midi avaient pris à partie la franc-maçonnerie dans un numéro des Lectures catholiques (4ème année, n° 45, septembre 1899), revue éditée par la maison de Marseille, qui ne valait ni mieux ni tellement moins que divers numéros de la Croix et du Pèlerin du temps de l'affaire Dreyfus. On en lut de longs extraits à la

tribune³⁷. La prose anti-maçonnique des salésiens de Marseille a bien pu être fatale aux salésiens de Paris. Le factum du P. Louis Cartier, signé par "un ami des salésiens", avait été aussi versé au dossier. Les défenseurs tinrent à montrer que leurs clients ne pouvaient être mis en cause par les méfaits de leurs frères insoumis.

Les interventions de M. Combes (3 juillet 1903)

M. Combes assista aux débats avec beaucoup d'attention et de circonspection. Mais il maintint l'essentiel de son rapport antérieur. Il parla dans la dernière partie de la séance du 3 juillet³⁸. On me demande, opinait-il, ce que l'on fera des enfants que l'expulsion des salésiens aura remis à la société. Eh bien, on paiera les frais avec leurs revenus, une fortune de trois millions 691.000 francs, calculait-il sur la foi des inventaires. Cette congrégation travaille pour elle-même. "Quoi que vous en ait dit M. Bérenger, il est incontestable que les fondations de Dom Bosco reposent en partie sur des donations charitables et en plus grande partie sur la perspective des gains qui découlent d'un travail intérieur exclusivement fait au profit de la congrégation. Non, monsieur Bérenger, ce n'est pas pour ses orphelins que la congrégation travaille, c'est pour elle, uniquement pour elle que travaillent les orphelins. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche.)" Il développa alors son argumentation sur le "verniss de générosité" des salésiens³⁹. Enfin, il éleva le débat de manière pour nous intéressante, montrant combien, à son avis, l'existence des salésiens était contraire à l'un des dogmes de la religion qu'il professait avec plus de conviction que nous ne l'imaginons peut-être. Nous sommes ici, pensons-nous, au coeur de l'opposition de M. Combes aux salésiens.

Il était adepte d'une mystique du progrès, à laquelle la lecture de Michelet l'avait fortement encouragé. Je lis dans ses Mémoires : "J'ai été toute ma vie un spiritualiste fervent, qui a essayé de plier son intelligence à la dogmatique de l'Eglise catholique. Dès l'aurore de ma vie intellectuelle, j'ai sucé le spiritualisme à l'école de nos philosophes

éclectiques, école réputée banale par les admirateurs de la métaphysique quintessenciée d'Outre-Rhin ...⁴⁰" Plus loin : "Ce qui m'avait le plus attiré dans Michelet, lisons-nous dans une période oratoire systématiquement organisée, ce qui s'était ancré dans mon esprit avec la ténacité d'une plante indéracinable, c'était sa démonstration continue, incessante, sa démonstration, par les seuls faits de l'histoire, de l'existence d'une loi inconnue, d'une force mystérieuse, qui s'affirmait à la lumière des événements par un enchaînement indéniable de causes et d'effets et qui, par un développement ininterrompu, sensible dans chaque époque prise à part ou dans la série des époques, vers la perfectibilité de l'espèce humaine, élevait les sociétés, hommes et choses, dans des sphères de plus en plus supérieures, en les modelant, toujours aussi de plus en plus d'après des formules jugées nécessaires par toute raison humaine, conformément aux principes inattaquables de droit, de justice, de liberté ...⁴¹" Et aussi : "Enfant, adolescent, jeune homme, homme mûr, vieillard, aussi souvent et aussi loin que j'interroge mon passé, je me vois, je me reconnais un coopérateur, volontaire ou involontaire, bien intentionné ou mal intentionné, de la loi du progrès dans les sphères plus ou moins restreintes ou plus ou moins étendues de mon activité. J'en pourrais citer vingt et trente preuves irréfragables ...⁴²"

L'une de ces preuves a été son acharnement contre les salésiens au sénat le 3 juillet 1903. D'après M. Combes, le "progrès" voulait que l'Etat assumât les charges alors remplies par les salésiens dans la société française. Les leur laisser était réactionnaire. Le "progrès" exigeait aussi que l'on empêchât de jeunes volontés de s'enfermer pour leur malheur dans des congrégations religieuses qui les enlevaient à la société commune des hommes. Il faut lire ce discours qui rend enfin quelque raison à la violente opposition des parlementaires républicains français en général et de M. Combes en particulier, à l'autorisation demandée par les salésiens de remplir un rôle qui paraissait à d'autres des plus utiles à la société du vingtième siècle. Les motifs allégués jusque-

là pouvaient n'être que des prétextes, plus ou moins lamentables, à l'usage d'un électorat borné. On est heureux de constater que le président du conseil des ministres de la République française n'avait quand même pas la bassesse de s'en contenter.

"Il est une autre raison de principe, disait-il, et celle-là vise l'avenir, qui nous a confirmés dans notre détermination. Des institutions comme celles de Dom Bosco, loin de servir la cause du progrès et de la solidarité, ces deux grandes lois de notre société démocratique, sont propres à y mettre obstacle et à l'arrêter dans sa marche ascendante. Elles se substituent à l'initiative de l'Etat dans un domaine où cette initiative est, pour l'Etat, le plus impérieux des devoirs. (Interruption à droite et au centre. - Très bien ! - Parlez ! parlez ! à gauche.) Ce n'est pas à des volontés individuelles, quelque bien intentionnées qu'elles soient, que l'Etat doit abandonner l'accomplissement de la partie la plus haute de sa mission sociale. (Très bien ! très bien ! à gauche.) ⁴³" Et voilà pour l'Etat.

Le deuxième argument viendrait bientôt au fil d'un discours hâché par les observations sarcastiques de l'amiral de Cuverville : "Messieurs, il paraîtra peut-être étrange que nous nous décidions dans des questions de cet ordre par des considérations abstraites. Mais je vous prie de considérer qu'ici, l'abstraction n'existe qu'en apparence. Ce qui se discute, en réalité, dans l'une et l'autre Chambre depuis l'ouverture des débats parlementaires sur les congrégations, c'est tout un avenir social. (Nouvelles marques d'approbation à gauche.) La formation d'une congrégation peut être un accident dans la vie d'un peuple. Elle peut même, dégagée de tout but utilitaire, s'offrir à l'esprit comme une expression plus ou moins durable de dispositions morales qui ont le droit de se satisfaire. Mais il est des époques où une société ne peut que perdre à favoriser ce genre d'associations. Messieurs, nous sommes à une de ces époques. Présentement les congrégations religieuses sont de purs anachronis-

mes. (Vives approbations à gauche.)"

Il conclut peu après en livrant enfin ce que je crois être sur ce point le fond de sa pensée : "Messieurs, ne perdons pas de vue que nous sommes comptables envers la nation des volontés que nous laisserions égarer et des forces individuelles que nous laisserions perdre. Nous n'avons pas trop de toutes ces volontés et de toutes ces forces pour soutenir la concurrence internationale qui met les peuples aux prises les uns avec les autres (Très bien ! très bien ! à gauche.) et qui s'affirme dans les divers domaines de l'activité sociale par des victoires ou des défaites bien autrement définitives que les batailles réputées décisives qui ont ensanglanté les annales des nations. Aussi, messieurs, s'il est sage, s'il est juste, s'il est politique de laisser ouvrir des retraites aux âmes éprises d'un idéal religieux ou fatiguées des orages de la vie, nous avons le devoir de nous montrer absolument réfractaires quand ces retraites se présentent à nous comme les établissements de Dom Bosco, sous les traits d'une congrégation qui tire sa raison d'être et ses ressources d'une véritable exploitation industrielle et commerciale. (Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements à gauche.)" ⁴⁴ Cette finale paraît destinée à prouver que le ministère n'abandonnait pas le point essentiel de son argumentation.

En vérité, de conviction acquise, M. Combes était, je crois, uniformément hostile à toutes les congrégations religieuses. Les demandes d'autorisation appuyées par son gouvernement étaient un os qu'il offrait à ronger au sénat plus ou moins conservateur. Dès 1907, il se repentira de cette sorte de faiblesse. Il écrivit alors : "Je me suis expliqué dans la déclaration ministérielle et à la tribune sur les sentiments d'ordre à la fois intime et social qui m'ont guidé en cette circonstance. Avouerai-je que j'agissais aujourd'hui tout autrement qu'alors ? Et pourquoi cacherais-je ce changement radical de mes sentiments ? L'expérience m'a appris que des passions étrangères à l'esprit religieux animaient, de la première à la dernière, toutes les congrégations, de quelque nature qu'elles soient. Elle m'a appris que toutes,

sans exception, déguisent sous le voile de la piété ou de la charité les suggestions du fanatisme le plus intolérant et entretiennent dans le coeur de tous leurs membres la haine de notre société moderne, de ses institutions, de ses lois. Aussi n'aurais-je garde de déposer aujourd'hui les quelques projets bienveillants que je soumis au Sénat. Ces projets dorment dans les cartons de cette assemblée, oubliés volontairement par la commission chargée de les examiner. Instruit à temps par l'expérience de la première année de mon ministère, je me suis bien gardé de les réveiller dans la deuxième période de mon pouvoir ...⁴⁵"

Le vote (4 juillet 1903)

Le gouvernement et la commission sénatoriale demandaient le refus de l'autorisation sollicitée par les salésiens de la province de Paris. L'amiral de Cuverville se lança, avant le vote, dans un baroud d'honneur. La majorité des sénateurs suivit le ministère. Le vote terminal donna les résultats suivants : pour l'adoption, 98 ; contre, 158. "Le sénat n'a pas adopté."⁴⁶ L'association salésienne n'avait plus qu'à reconnaître sa dissolution. M. Combes pouvait noter avec satisfaction que M. Waldeck-Rousseau avait voté contre avec son gouvernement.

Les salésiens du nord de la France étaient donc battus. Ils évacuèrent toutes leurs maisons, de Paris et d'ailleurs. On les retrouva à l'étranger, en Suisse, en Belgique, en Angleterre (Guernesey), en Italie, en Amérique du Nord comme du Sud (un P. Pauc, de Lille, s'en fut alors aux Etats-Unis, comme nous l'apprenait la lettre nécrologique de ce père, décédé récemment) ; ou encore dans les institutions du midi. Quelques-uns seulement subsistaient sur place, ainsi le P. Joseph Bologne, qui, extrêmement frappé par sa défaite, allait mourir prématurément en 1907 (soixante ans), lors d'un voyage en Italie. J'ai remarqué que des Bretons ont travaillé à Nice avant 1914. Les maisons du Midi avaient résisté à la suppression par tous les moyens : sécularisation, couverture d'administrations purement laïques, rachat de leurs oeuvres

vres, acceptation de la liquidation de tous leurs biens meubles et immeubles, eux et leurs enfants dans des locaux vendus. La bourrasque déclenchée par M. Combes leur fut très pénible, à eux aussi.

Mais le temps passe et referme des plaies qu'on croit inguérissables. Après la première guerre mondiale, les salésiens français ont progressivement repris toutes leurs activités antérieures. En 1925, la province de Paris ressuscita avec un personnel à peu près aussi nombreux qu'en 1903. Vers 1950, il avait quadruplé.

Je crois pouvoir terminer par la conclusion du P. Cartier dans son factum cité de la fin de 1902 où il répondait à l'exposé des motifs de M. Combes. Chose curieuse, il en appelait à l'histoire. Or, l'histoire tout à fait contemporaine n'est pas spécialement tendre pour Emile Combes. La notice que lui a réservée l'Encyclopaedia Universalis⁴⁷ ne le ménage pas. "L'activité militante et tracassière du "petit père Combes" a fini par indisposer (...) Politicien peut-être limité, Combes entraînait dans l'histoire de la IIIe République pour avoir voulu ériger en système de gouvernement une pratique insupportable dans un pays libre." Et la même encyclopédie a fait à deux mois d'intervalle un éloge excessif de la société salésienne, "la plus importante congrégation du XIXe siècle", et de son fondateur, véritable novateur en matière pédagogique⁴⁸. Quant à lui, le P. Cartier était un peu cicéronien, l'allusion à Néron à propos de M. Combes sentait son époque. Mais enfin, il est permis de trouver qu'il voyait juste. De toute manière, son extrême finale est justifiée par l'histoire ultérieure. "Après avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, Néron, pour se couvrir lui-même, accusait les chrétiens d'avoir incendié Rome, tout comme M. Combes accuse les Salésiens d'être néfastes au commerce et à l'industrie privée. Néron a fini misérablement, il est flétri par l'histoire de l'humanité, et son nom est synonyme d'opresseur et de tyran. Cette histoire impartiale vous consacrera peut-être ces simples lignes : "Combes, ministre en ces temps de cala-

mités, naquit d'une famille chrétienne, fut élevé chrétienne-
ment lui-même, revêtit la soutane puis s'en dépouilla pour
embrasser la carrière politique ; il fut un ministre médio-
cre en affaires, sectaire en religion et néfaste à l'état
politique et économique de la France ; il eut la triste
gloire de violer les couvents et d'expulser les congréga-
tions religieuses, mais il ne fut en cela que la doublure de
son prédécesseur Waldeck-Rousseau et l'instrument inconscient
et docile des Loges ; il finit comme finissent ceux qui s'at-
taquent à l'Eglise !" Alors ces panégyristes officiels qui
tiennent l'encensoir d'une main et le fouet de l'autre pour
faire de vous, selon que vous êtes docile ou récalcitrant,
une idole ou un esclave, ne seront plus là pour défendre
votre mémoire du sévère et juste jugement de l'histoire ! A-
lors, M. le ministre, les passions politiques de notre temps
seront apaisées ; vous aurez comparu au tribunal de Celui qui
juge les rois et les peuples - et nous le supplions de vous
accorder le repentir et de vous être clément. - Alors les re-
ligieux seront revenus en notre douce France et les Salésiens
raconteront à leurs élèves - et à leurs amis - le traitement
privilegié que vous leur infligez aujourd'hui au Sénat. (Ni-
ce, le 20 décembre 1902.)⁴⁹"

Francis Desramaut

N o t e s

1. D'après M. Saint-Germain, rapporteur de la loi sur les
salésiens, séance du 4 juillet 1903 ; Journal Officiel, Sénat,
1903, p. 1249.

2. J.-B. Duroselle, La France de la Belle Epoque. La Fran-
ce et les Français, 1900-1914, Paris, 1972, p. 257-263.

3. Voir J. Chastenet, op. cit., p. 85.

4. Op. cit., p. 21-22.

5. Turin, SEI, 1946, p. 128 et sv. Les pièces aux Archives Centrales Salésiennes, Rome, sous la position Francia-Nord.

6. Je suis à cet endroit le texte de L. Capéran, op. cit., p. 60-61.

7. Les lire dans Journal Officiel, Documents parlementaires, Sénat, 1902, annexes 364-366, p. 591 et sv.

8. Documents parlementaires, cité, p. 595.

9. Ibidem, p. 595. La version officielle de ce document auquel nous nous référerons fréquemment figure donc à cet endroit.

10. Voir Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, p. 1246.

11. On lit en effet dans le rapport sur la séance du 12 juin 1902 : "E. Combes : Vous saurez distinguer entre les associations religieuses qui ouvrent des retraites volontaires aux consciences éprises d'idéal ou tourmentées par quelque douleur secrète ... (Mouvements divers). - M. Ferrette. C'est un cours de théologie ! ... M. Combes : - et celles qui recrutent des adhérents pour un apostolat quelconque contre les principes fondamentaux de la société moderne. Autant vous mettrez d'impartialité et de justice pour apprécier les oeuvres d'assistance et de dévouement, autant vous aurez raison de vous montrer rigoureux et inflexibles dans l'examen des oeuvres qui, sous couleur de religion, constitueraient des moyens d'action politique. (Très bien ! très bien ! à gauche ...) " (D'après E. Combes, Une campagne laïque, cité ci-dessus, p. 55.)

12. E. Combes, Mon ministère ..., cité, p. 121.

13. M. Prévost, Bérenger, René, dans le Dictionnaire de biographie française, t. V, Paris, 1951, col. 1497-1498.

14. D'après G. Jacquemet, dans l'article cité de Catholicisme, t. VI, Paris, 1967, col. 1690.

15. P. de la Brière, dans les Etudes, 5 avril 1929 ; reproduit dans la Documentation catholique, 1929, col. 1094.

16. Discours du 11 juin 1901, Sénat, contre la loi d'association, revue citée, t. 59, p. 83-116.

17. Cité dans G. Clémenceau, L'Eglise, la République et la liberté, Stock, 1903, p. 13.

18. T. III, 1960, s. v.

19. T. IX, 1961, s. v.

20. Reproduit dans les Questions actuelles, t. 59, p. 116-120.

21. Discours au Sénat, 30 octobre 1902, dans G. Clémenceau, op. cit., p. 5.

22. Discours au Sénat, op. cit., p. 39.

23. Liste complète des membres dans Documents parlementaires, Sénat, session ordinaire de 1903, annexe n° 192, séance du 22 juin 1903, p. 459.

24. Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, p. 1250. Le texte lui-même dans Documents parlementaires, Sénat, 1903, cité, p. 459-463.

25. Rapport de Fernand Rabier à la Chambre des députés, concluant au rejet des demandes d'autorisation des congrégations d'hommes, 25 février 1903.

26. Dépôt de loi du 22 juin 1903, dans Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, p. 1086.

27. Voir Questions actuelles, t. 69, p. 162-171.

28. E. Combes, Mon ministère ..., cité, p. 121.

29. Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, cité, p. 1228.

30. Loc. cit., p. 1229.

31. Loc. cit., p. 1230.

32. Loc. cit., p. 1232.

33. Ibidem.

34. Loc. cit., p. 1233.
35. Loc. cit., p. 1245.
36. Loc. cit., p. 1246.
37. Ces textes en Documents parlementaires, Sénat, 1903, p. 462.
38. Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, p. 1238-1240.
39. Loc. cit., p. 1239.
40. E. Combes, Mon ministère ..., cité, p. 32.
41. Ibid., p. 34.
42. Ibid., p. 35.
43. Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, p. 1239.
44. Loc. cit., p. 1239-1240.
45. E. Combes, Mon ministère ..., cité, p. 78.
46. D'après Journal Officiel, Débats parlementaires, Sénat, 1903, p. 1256 ; rectifié par le contrôle reporté p. 1264, où figure une intéressante liste nominative des sénateurs votants avec leur position négative ou positive sur l'autorisation à accorder aux salésiens.
47. Thesaurus, t. I, Paris, décembre 1974, p. 418.
48. Article Salésiens, dans le Thesaurus, t. III, Paris, février 1975.
49. Les Salésiens de Don Bosco au Sénat, 2ème éd., Nice, 1903, p. 23-24.

LES ORIGINES DE LA PRESENCE SALESIENNE EN SUISSE ROMANDE ¹

Saint-Denis en Suisse

Don-Bosco-France, n° 74, juillet 1976, note en dernière ligne de la liste des émigrés : "Saint-Denis en Suisse". Maints lecteurs auront lu ces trois mots sans les comprendre et passé outre. C'est pourtant une histoire peut-être unique en son genre et dans ses conséquences. Cet orphelinat qui n'avait pas accepté de mourir passe au pays voisin et poursuit sa vie, un moment interrompue en 1903. Le même numéro de Don-Bosco-France écrit : "Les soeurs salésiennes furent les premières à se séculariser ..." : il fait sans doute allusion à leur prochain départ avec les vingt adolescents de Saint-Denis.

L'orphelinat de Saint-Denis, près de Paris

Je me rappelle cet orphelinat qui ne dura pas plus de cinq ans. C'était un vaste enclos². Il y avait deux sections séparées par une petite clôture. De face, à droite, on voyait à l'arrière-plan une grande construction à étages, de belle apparence. C'était l'orphelinat pour cent petits orphelins. Au centre, la cour de jeux. Et, au premier plan, donnant sur le boulevard d'Ornano, la chapelle.

Plantes, fleurs et plates-bandes atténuaient tout autour la grisaille des murs. Dans la petite clôture, à gauche, une porte donnait accès à la seconde section. On passait dans une grande cour de récréation et c'était l'école. Au fond, a-

dossées à la grande clôture, deux salles de classe avec dépendances. Dernière chose à signaler : près de la chapelle, sur le boulevard, une porte, celle de l'aumônerie.

La fondation de Saint-Denis

Dans cette grande banlieue parisienne, deux nobles coeurs coudoyaient souvent de tout jeunes garçons, malingres, mal vêtus, qui leur tendaient la main. C'était de petits marginaux, orphelins ou victimes de foyers désunis. Ils n'étaient pas méchants ; ils étaient même polis, poussés qu'ils étaient malgré eux dans l'oisiveté. L'école était fermée pour eux. Pris de pitié à ce spectacle, les époux Meissonier comprirent qu'ils devaient et pouvaient faire autre chose que de leur donner une aumône. A ces enfants, il fallait un foyer, une école. Un foyer pour réaliser leur besoin inné d'affection, une école pour satisfaire leur désir de savoir et mettre à jour les richesses insoupçonnées qu'ils portaient en eux. (Note : En dernière heure, je lis dans le Grand Larousse : "Ernest Meissonier, peintre français, Lyon 1825, Paris 1891." Je m'appuie sur cette citation pour reconnaître les fondateurs.)

Héritière de leur pensée et de leur voeu, Mlle Meissonier³ prit à coeur de réaliser leur promesse et fit construire l'orphelinat. En cette fin de siècle, le projet était courageux et audacieux, alors que le laïcisme s'infiltrait partout. Il inquiétait, menaçait, suspectait tout ce qui portait une étiquette religieuse. En mai 1877, Gambetta était passé à l'attaque : "Le cléricalisme, voilà l'ennemi !" En 1880 - c'était hier - les décrets étaient tombés. En 1890, l'école primaire avait été laïcisée, l'école libre suspectée : autant de jalons pour une nouvelle offensive. Dans son entourage même, ce que Mlle Meissonier entendait était plutôt inquiétant. Mais elle passa outre et construisit l'orphelinat. Elle avait promis, elle tenait parole.

Le 30 juillet 1898, l'orphelinat fut béni solennellement par Mgr Bonnefoy, évêque de La Rochelle et ami de la famille Meissonier. Etaient aussi présents des parents, des amis, des

bienfaiteurs, des soeurs salésiennes, des salésiens, ceux-ci représentés par le P. Léon Beissière, directeur de la maison de Paris-Ménilmontant. Une brève et délicate allocution termina la cérémonie. C'était un hommage de reconnaissance à la grande et noble famille qui voulait faire don d'une maison, d'un foyer, d'un chez-soi aux petits orphelins ou sans famille. Et aussi un hommage de piété filiale au grand courage de celle qui, en ces temps difficiles, avait réalisé leurs pensées. Leurs noms devaient être inscrits dans toutes les mémoires et dans tous les coeurs.

Il y avait certes dans cette grande banlieue parisienne d'autres instituts de charité voués à l'enfance pauvre et abandonnée. Il n'y en aura jamais assez : "Il y aura toujours des pauvres parmi vous." L'orphelinat Saint-Gabriel de Saint-Denis leur apportait sa généreuse et fraternelle collaboration.

Ce 30 juillet 1898, l'orphelinat accueillait ses premiers clients. Mlle Meissonier avait fait appel aux soeurs salésiennes pour la direction de l'oeuvre. Les salésiens devaient apporter leur collaboration pour l'enseignement scolaire et la chapelle. A la fin de leurs études primaires, les enfants seraient admis à la maison salésienne de Ménilmontant, rue du Retrait.

Le lendemain de l'ouverture, les soeurs conduisirent les orphelins à la petite chapelle sous laquelle reposaient les cercueils des vénérés bienfaiteurs et fondateurs. Cette chapelle de famille était toute proche de l'orphelinat sur la propriété Meissonier, au Champ du Bois. Ce fut un pèlerinage de piété et de reconnaissance à la grande et noble famille qui leur avait donné une maison. Cette démarche resterait gravée dans leur mémoire et dans leur coeur.

Quelques semaines plus tard, les passants et les voisins pouvaient entendre les cris joyeux des enfants qui s'amusaient dans la cour de jeux. De jour en jour plus nombreux, il fallait évidemment les acclimater et leur faire accepter un minimum de discipline : c'était des marginaux.

La grande offensive

Les décrets de 1880 n'étaient pas des lois. On prétendait qu'une loi plus inquiétante, plus dangereuse, était en préparation. Mais, à Saint-Denis, on ne s'en préoccupait guère. Depuis quelque temps, nous étions habitués aux coups durs ; ils ne nous empêchaient pas d'aller de l'avant quand même. D'ailleurs l'exposition internationale de 1900 était le grand événement du jour et il absorbait tous les esprits. Le moment était bien choisi, le réveil serait douloureux.

La loi sur les associations fut votée le 1er juillet 1901. (Son contenu dans Don-Bosco-France, n° 74, juillet 1976.) Elle déclarait en bref : "Vous n'existez plus. Si vous le voulez, présentez une demande d'autorisation. On vous répondra. En attendant, vous pouvez continuer vos activités." C'était brutal. Les conséquences immédiates pour nous : surprise, inquiétude, tristesse.

Les salésiens français adoptèrent finalement deux politiques entre 1901 et 1903. La province du Midi n'avait pas confiance. Elle préféra la résistance et se laissa condamner. Ce fut le cas à Nice, Marseille, La Navarre, etc. La province du Nord, elle, "se résigna" à présenter une demande (Paris, Lille, Rueil, Oran, Saint-Denis, etc.)

En 1901, l'orphelinat de Saint-Denis avait trois ans. Il était sur la liste des maisons de la province du Nord. Comme elles, il continua de fonctionner jusqu'en 1903. On notera que la mère Amélie, provinciale salésienne, avait déclaré ne pas vouloir accepter la reconnaissance légale pour Saint-Denis, qui, de quelque manière, dépendait d'elle : elle résista donc à don Bologne, provincial de Paris⁴. Mais, contrairement à la décision de la provinciale, l'orphelinat de Saint-Denis se trouva inscrit sur la liste des demandes d'autorisation. L'école allait bénéficier d'un délai de deux ans, jusqu'en juillet 1903, date à laquelle elle serait condamnée (3-4 juillet 1903). Les trois salésiens désignés pour l'enseignement des plus grands élèves de la maison, ceux qui étaient d'âge scolaire, devaient partir. (Ces salésiens étaient : le P. Paul

Verhaeghe, le P. Emmanuel Régnier, et un abbé, Pierre-Marie Gimbert ...). La maison fut sans doute mise par erreur sur la liste des demandes d'autorisation.

La grande douleur (3-4 juillet 1903)

Combes fit au sénat un réquisitoire cynique et méchant contre les salésiens. Il déflora, défigura le vrai visage du fondateur et de ses fils. Pour les besoins de la cause, il ne retint qu'une information tendancieuse. Nous étions condamnés d'avance. Dans le Nord, tout était de fondation récente. Après le passage de don Bosco à Paris en 1883, de nombreuses demandes de fondations pour les jeunes orphelins ou sans famille avaient été présentées. Des maisons avaient été offertes. Mais, inadaptées, il avait fallu les aménager ; et elles étaient dépourvues de tout mobilier. On partait de zéro. Il était facile à tout enquêteur de mauvaise foi de retourner tout cela contre nous. "Beaucoup d'étrangers ..." Oui, mais, à moins de trouver sur place les ouvriers, ces volontaires préparaient la relève et allaient ailleurs faire la même besogne. Leur aide était fraternelle. Il n'y a pas d'étrangers dans notre famille. Nous sommes tous frères. Honneur, hommage, reconnaissance à nos illustres et courageux défenseurs, qui, sur place et sur l'heure, mirent en pièces tout cet échafaudage de calomnies !

Voici quelques repères : la demande d'autorisation des salésiens fut acceptée ; elle fut envoyée au bureau de la commission le 2 décembre 1902, déposée au sénat le 22 juin 1903, discutée au sénat les 3 et 4 juillet 1903 et enfin repoussée ce dernier jour par 158 voix contre 100. (Voir Don-Bosco-France, n° 69, avril 1975.) L'enfant, à qui l'enfant ? L'enfant est l'enjeu du combat entre le bien et le mal. La plupart des Etats qui ont accédé à l'autonomie ont supprimé les instituts religieux d'enseignement. C'est une atteinte injuste à la personne de l'enfant. On oublie que l'enfant est une personne. La première victime est l'enfant pauvre ou sans famille, parce qu'il est sans défense.

Mais l'injustice ne l'a pas emporté. Ils avaient voulu fai-

re un désert. L'histoire des soixante-quinze années qui suivirent les condamne. Le Midi a conservé les trois grandes maisons fondées par don Bosco et bien d'autres ont été créées par la suite. Le Nord a perdu ses deux grandes maisons de Lille et de Paris, qui furent saisies. Toutefois, la maison de Ménilmontant put être transportée quelques numéros plus loin, rue du Retrait. On trouva bientôt là un magnifique patronage, centre de jeunes, et, un peu plus loin, une paroisse salésienne (l'église fut construite ensuite). Don Bosco est toujours présent à Ménilmontant. En 1983, nous fêterons le centenaire de cette maison fondée en 1883. Quant à la Bretagne, la maison de Dinan, transférée dans l'île de Guernesey, donnera ensuite l'institut Lemonnier de Caen et Coatan-Doc'h (Côtes-du-Nord). Trois grands noms salésiens émergent pour nous dans cette tourmente : le P. Louis Cartier à Nice, le P. Julien Dhuit à Paris et le P. Yves Pourveer à Dinan. L'Algérie ne peut être absente de ce palmarès. Le P. Charles Bellamy, fondateur des oeuvres d'Oranie, verra avec douleur la ruine de ses efforts. Mais elle préluait là aussi à une renaissance.

Les derniers jours de l'orphelinat de Saint-Denis

En juillet 1903, les passants n'entendent plus les cris joyeux des enfants dans le grand enclos. Ils sont partis, remis à ceux qui nous les avaient confiés, s'accrochant, les larmes pleins les yeux, à celles qui les avaient aimés et servis comme des mères. Méchanceté des hommes !

Mais Mlle Meissonier ne veut pas accepter la mort de l'orphelinat. Elle songe à une émigration en pays voisins de même langue : Belgique, Suisse. Une connaissance de vieille date, bien au courant de sa situation, le chanoine Lesage⁵, vient lui présenter ses sympathies. Il offre d'accueillir dans son orphelinat de Saint-Joseph-du-Lac⁶ les vingt grands adolescents qu'elle désire garder à tout prix en mémoire des fondateurs. Quelques semaines plus tard, les soeurs sécularisées, accompagnées du P. Michel Blain, salésien spécialement chargé de les guider et de les aider, partaient avec cette vingtaine de jeunes pour Collongettes, annexe de l'orphelinat

de Saint-Joseph. De là, ils passaient en Suisse, sur l'autre rive du lac : une promenade. De leur côté, le trois salésiens de l'école avaient laissé l'aumônerie.

Dans le grand enclos, un silence de mort régnait. Mais ce n'était qu'une mort apparente, car, aux Collongettes, avec les vingt la vie continuait. Lorsque, à la fin de septembre 1903, date fatidique, les enquêteurs vinrent au boulevard d'Ornano, ils trouvèrent les portes fermées. "Ils" étaient partis sans laisser d'adresse.

La survie de l'orphelinat : Charlemon (1903-1905)

L'orphelinat dut prolonger un certain temps sa présence à Saint-Joseph-du-Lac, pour préparer son passage de l'autre côté, pour préparer la maison qui l'accueillerait, etc. Le groupe dut traverser le lac à la fin de décembre 1903 ou en janvier 1904. Il passa ainsi à Charlemon, dans le canton de Vaud, en Suisse.

Le canton de Vaud était l'un des vingt-deux cantons de la fédération helvétique, sur la rive occidentale du lac Léman. L'oeuvre salésienne allait s'y développer autour des petites villes et bourgades de Crans près de Nyon, de Gland et de Morges. La population évaluée à 439.500 habitants était aux 5/6 de religion protestante. Jadis terre catholique, ces bons gens avaient été victimes de luttes intestines, de schismes et de guerres. C'était le fief de Calvin. En face, sur l'autre rive du lac, s'étendait la région du Chablais, convertie par saint François de Sales, avec Thonon-les-Bains, centre de ses missions.

La villa de Charlemon était une maison de campagne entre la commune de Crans et la petite ville de Nyon, à proximité du chemin de fer et de la route Lausanne-Genève. Elle avait un potager et une petite cour. Sur le même plan, demeurait un ménage de vignerons. Le lac était tout proche. Une famille s'y serait trouvée à l'aise. Mais le groupe de Saint-Denis était plus important. Il fallut s'ingénier pour loger la communauté et les enfants. Le dortoir fut installé sous les combles, le réfectoire et la cuisine à l'entre-sol, la classe et la chapel-

le au rez-de-chaussée, les soeurs à l'étage. La petite cour collée à la maison ne suffisait pas aux jeunes. Par bonheur, tout près, il y avait un sous-bois communal. Et des randonnées étaient possibles à travers la campagne ; après quoi, l'on rentrait au logis frais et dispos pour les classes.

Entre temps, au mois de mars 1904, le P. Joseph Bologne, provincial de Paris, m'écrit : "Revenez, je vous attends à Paris, rue du Cherche-Midi," où il se trouvait depuis la fermeture de Ménilmontant, en compagnie de quelques confrères. Quelques semaines après, j'arrivai. Il me dit que les soeurs et le P. Blain étaient passés dans le canton de Vaud, à Charlemon, tout près de Nyon. Ils avaient besoin d'un assistant. "Vous retrouverez là vos anciens élèves de Saint-Denis." Une semaine après, j'étais à Charlemon. Je trouvai le groupe en pleine activité. Une vraie ruche, tout le monde s'y mettait. Un témoin vivant de ces années héroïques, Théodore Herrmann, coadjuteur salésien, aujourd'hui un vieillard, me rappelle : "En venant à Charlemon, j'étais un bambin. Nous étions une vingtaine. Installation précaire. Sous les combles, le dortoir. La neige tombait quelquefois sur nos couchettes. Le matin, pour se laver, l'eau gelée dans les cuvettes. Et, en été, quelle cuite ! Je me souviens très bien d'une soeur Flore : elle faisait la cuisine."

Nous sommes en 1905. Jusqu'alors, nous étions considérés comme des transfuges. Dans l'incertitude du lendemain, nous menions une vie cachée, travaillant à l'intérieur. C'était dangereux. Une décision s'imposait. Le P. Blain fut amené à prendre la direction de l'oeuvre⁷. Un notable de Nyon au courant de la situation accepta de se porter garant de cet orphelinat venu de France. C'était une condition indispensable à la permanence de l'oeuvre. Il obtint gain de cause sans difficulté. D'autres instituts venus de France à Nyon, Lausanne et en face de nous, agissaient de même. Nous pouvions désormais aller de l'avant. L'oeuvre avait permuté de domicile.

Voici une liste des salésiens présents à Charlemon de 1903 à 1906 : les pères Michel Blain, directeur ; Honoré Gébelin,

Victor André ; M. Jean Dumas, coadjuteur ; Pierre-Marie Gimbert, abbé. On leur joindra le P. Charles Bellamy, aumônier par intérim de l'institut de jeunes filles en face de Charlemon. Il mourut à la clinique de Bois-Cerf, à Lausanne, le 29 mai 1911. Il a été inhumé au cimetière de Montoir à Lausanne.

Mlle Meissonnier vint à Charlemon en 1905. Elle s'intéressait toujours à l'oeuvre. Elle eut la joie de trouver sains et saufs ses vingt petits orphelins de Saint-Gabriel. Le P. Michel Blain comptait beaucoup sur elle pour aider l'oeuvre. Il la mit au courant de notre intention : continuer l'oeuvre en Suisse romande, avec des enfants du pays et des pays voisins, après le retour de ces vingt qui allaient bientôt avoir quatorze et quinze ans. Déjà des demandes d'admission nous étaient adressées. Plusieurs enfants de Genève et deux d'Alsace⁸ avaient été acceptés. L'avenir de l'oeuvre était assuré. Mlle Meissonnier promit de s'occuper des vingt premiers qui avaient déjà de quatorze à quinze ans. Tous en effet retournèrent en France. Ce fut une grande consolation pour elle, qui s'était tant dévouée pour réaliser le désir de sa famille.

La deuxième étape : Gland (1906-1911)

Le petit orphelinat de jeunes adolescents réfugiés, avec les personnes qui en avaient pris la charge, suscitait l'intérêt et la sympathie de tous ceux qui le connaissaient. Le permis de résidence qui venait de lui être accordé en était la preuve. La bienveillance des autorités pourrait se résumer en trois mots : "Restez avec nous." D'autres instituts venus de France dans les mêmes circonstances retournèrent plus tard en France. Nous, qui étions une oeuvre de bienfaisance en faveur des jeunes pauvres ou orphelins, nous sommes restés. C'était bien dans l'esprit de ce pays qui ouvre ses portes aux situations désespérées.

Mais, avec le temps, Charlemon ne convenait plus. Il nous fallait plus grand. Le P. Blain avait déjà cherché, sans succès. Sur ce, une occasion inespérée, disons providentielle,

se présenta. A quatre kilomètres au nord de Nyon, sur la commune de Gland, un peu à l'écart, une grande bâtisse émergeait seule au milieu des vignes et autres cultures. C'était une ancienne fabrique de chaussures récemment fermée. Elle était disponible à des conditions très favorables. En une semaine, l'affaire fut conclue à la grande satisfaction de la communauté et des enfants.

La propriété en question consistait en un vaste quadrilatère à une cinquantaine de mètres de la route Gland-Nyon. A gauche, un grand potager limité par un cours d'eau, qui descendait de la montagne ; à l'arrière, un canal qui amenait l'eau à la fabrique ; à droite, l'entrée principale. Vue de l'extérieur, la fabrique elle-même était une grande construction d'une longueur de cinquante à soixante mètres environ. Elle avait un entresol, un étage et des combles. De l'un et l'autre côté de ce bâtiment, s'élevaient deux petites constructions à étage. Une grande salle occupait toute la longueur de l'entresol de la fabrique. A son étage, une enfilée de cloisonnements, formant de petites chambres, des dépôts, etc. Sur le plancher, de part et d'autre, de grandes ouvertures étaient pratiquées. Pour une maison d'éducation, ce n'était pas l'idéal. Gland ne serait qu'une halte.

Il fallut d'abord mettre l'édifice en état pour le rendre habitable. Après quelques semaines, son visage avait changé. Ce n'était plus la "fabrique". A la Noël 1905, on fit ses adieux à Charlemon ; et, à l'Epiphanie de 1906, le Bon Dieu était dans la nouvelle maison ; une messe avec chants y était célébrée. Pendant tout le mois de janvier, confrères et élèves se mirent au travail pour nettoyer, aménager les locaux dont nous avions immédiatement besoin : salle de la chapelle, salle d'étude, salle de classe, dortoir, toilettes, etc. Avec beaucoup de dévouement et de savoir-faire, les soeurs, aidées par les élèves, aménagèrent la cuisine, la lingerie et les autres locaux qui leur étaient nécessaires. Le 29 janvier, fête de saint François de Sales, notre saint patron, la messe fut célébrée avec la solennité qu'on pouvait lui donner. Ce fut un jour de joie. Pour la circonstance, l'ancienne fabri-

que, lavée, embellie et décorée, avait pris un visage nouveau. Le lendemain de la fête, pour récompenser tous nos enfants, qui, pendant trois semaines, avaient travaillé à l'embellissement et à divers aménagements des locaux, il y eut grande promenade dans la montagne. C'était bien dans l'esprit salésien. En février, un horaire fut établi : classes, récréations, etc. Tout, peu à peu, se régularisait.

Travailler, c'était bien, mais il fallait songer à se nourrir. Nous étions nombreux. Nous avions l'avantage d'avoir un grand potager. Il fut mis en état par un coadjuteur, jardinier expérimenté et d'un grand dévouement, Hyacinthe Portigliati, qui était aidé par les enfants.

La "fabrique", c'était Charlemon agrandi. Pendant les trois premières années (1906-1908), le P. Blain, libéré à l'intérieur par l'arrivée de confrères qui prenaient en main les classes, l'assistance des enfants, etc., put s'adonner complètement à faire connaître l'oeuvre. Il rendit visite aux familles catholiques et au clergé, qui avait été mis au courant de notre présence dans le canton de Vaud. Il rendit aussi visite aux autorités de Gland, de Morges, etc. Il le fit avec beaucoup de tact et de dévouement. Et il réussit, car son travail eut d'heureux résultats. Quand, en octobre 1908, il retourna en France, l'oeuvre était, grâce à lui, bien connue et bien appréciée.

Le groupe des enfants venus de Saint-Denis partit avec lui. Ce fut tout un événement. On les regretta. Leur souvenir allait rester vivant pour le bien des jeunes du pays. Par eux, en effet, la présence salésienne s'était affirmée dans la région. Le P. Robert Delmas (1908-1911) continua avec autant de dévouement le beau travail du P. Blain. Il trouva évidemment une maison qui, comme toute fondation à ses débuts, manquait un peu de tout. Mais la communauté, qui grandissait, lui apportait tout son appui. Ainsi, la "fabrique" prenait jour après jour le vrai visage d'une maison salésienne.

La troisième et dernière étape : Morges (1912)

En 1907, le P. Joseph Bologne, provincial de Paris, retiré

rue du Cherche-Midi, mourait brusquement en Italie. Le P. Paul Virion se trouva chargé des deux provinces de France, le nord et le midi.

La maison de Saint-Denis passée en Suisse en 1903 relevait de lui. Il connaissait bien la situation de la "fabrique", sa situation précaire et son avenir incertain. Cependant, la communauté était d'avis de faire continuer cette oeuvre. Au cours d'un voyage en Suisse après le départ du P. Blain (1908), le P. Virion prit contact avec des personnalités amies de l'oeuvre, à Lausanne et à Genève, sur la possibilité de trouver une propriété adaptée à une maison d'éducation. A Lausanne, la clinique de Bois-Cerf lui promit, de son côté, de chercher discrètement une maison dans les environs. De retour en France, le provincial mit au courant de la situation de la "fabrique" le P. Louis Cartier, directeur de Nice, qui, lui aussi, connaissait bien le pays. Pour la maison de Nice, le P. Cartier se trouvait en relation d'affaires avec une Société immobilière internationale implantée en Suisse. Ne pourrait-elle pas nous venir en aide ? En 1911, la société informa les pères Virion et Cartier de sa découverte : elle avait trouvé à Morges, petite ville située sur la côte nord du lac Léman, la propriété désirée. C'était la Longeraie. Le P. Virion vint sur place et l'acquisition fut décidée et conclue le 14 avril 1912⁹.

Nous devons cette maison en très grande partie aux pères Cartier et Virion, à leur générosité et à leur entraide fraternelle. Ainsi se manifestait encore une fois la bonne Providence, car, par ses seuls moyens, la communauté, qui vivait au jour le jour, n'aurait pu avoir une demeure à elle, un chez soi.

Nous en avons pris possession en ce même mois d'avril 1912. Les aménagements et agrandissements de première nécessité furent menés à bien ; et, en octobre 1912, nous avons eu la joie de commencer l'année scolaire dans une maison à nous, que nous attendions depuis si longtemps.

La Longeraie était une grande propriété toute proche de la

gare et aux portes de la ville de Morges. L'entrée s'ouvrait sur la route montante de Tolochenaz. A quelque cent mètres de là, à droite de la route, il y avait un passage à niveau pour une petite voie ferrée de chemin de fer de montagne. La voie ferrée coupait la propriété dans toute sa longueur, laissant à gauche une bande de terrain (une vigne et un sous-bois). A droite de l'entrée, une grande allée de platanes conduisait à la villa. A proximité de cette villa, une passerelle au dessus de la voie ferrée reliait les deux parties de la propriété. Celle-ci (dix hectares au total) comportait un grand terrain de culture, qui allait être mis en valeur par deux coadjuteurs de grand mérite et de grande expérience.

La villa comprenait un entresol, un rez-de-chaussée, un étage et des combles. Elle serait agrandie et aménagée pour recevoir un dortoir, une salle d'étude et une salle servant de chapelle. Dans les dépendances, trois grandes pièces de ferme et des écuries allaient être transformées. On y mettrait les réfectoires, la cuisine et le logement des soeurs. Tel était le visage de la propriété en avril 1912, lors de sa prise de possession.

L'institut de la Longeraie était un internat pour orphelins ou enfants dont les familles ne pouvaient assurer facilement l'instruction (cycle primaire). Au nom du comité, le directeur fut présenté aux autorités locales par M. Henri Salinas, de Morges. L'accueil fut engageant et sympathique : "Allons au Casino, tout près d'ici, pour y déguster un verre de notre crû vaudois !"

Alors que beaucoup de maisons disparaissaient en France à la suite de la loi de 1901, cette fondation, qui s'était comme infiltrée en Suisse romande, prenait de l'importance. De Thonon-les-Bains (Chablais), où il avait eu sa résidence de missionnaire, saint François de Sales avait pu apercevoir de l'autre côté du lac cette terre où il aurait tant voulu pénétrer. Et nous y étions depuis neuf ans ! L'implantation de l'oeuvre était faite, l'expérience concluante. Etonnante, extraordinaire, cette belle aventure, pleine de risque et d'inattendus.

Par son geste, Mlle Meissonier avait, semble-t-il, voulu jeter un défi aux sénateurs des 3 et 4 juillet 1903 et stigmatiser ainsi leur conduite inavouable envers un orphelinat à peine sorti du berceau : il avait cinq ans ! La Providence se sert parfois de la méchanceté des hommes pour contrecarrer leurs projets insensés, qui se retournent toujours contre eux. Cette histoire en est une nouvelle preuve, mais ils ne la comprennent pas¹⁰.

P.-M. Gimbert, sdb
Pétion-Ville, Haïti
Pâques 1979

Notes de l'éditeur

1. Pierre-Marie Gimbert a eu 98 ans en 1979. Ancien provincial des salésiens de France-Sud (1925-1931), il est actuellement retiré en Haïti, pays où il est arrivé en 1936. Parmi ses titres à raconter cette histoire d'une oeuvre salésienne persécutée, nous retiendrons qu'il entra à l'école salésienne de Dinan (Côtes-du-Nord) le 5 avril 1895 ; qu'il fut novice à Rueil (près de Paris) le 4 décembre 1900 et vécut donc pendant son noviciat le temps de la loi de 1901 ; qu'il fut nommé à Saint-Denis en 1902 ; qu'il rejoignit Charlemon en 1904 ; que, prêtre le 31 juillet 1910, il fut nommé directeur de Gland le 27 juillet 1911 et s'occupa donc personnellement du transfert de cette maison à Morges en 1912 (deux détails dont le mémoire ne dit mot) ; que, dans les années suivantes, il demeura directeur de Morges jusqu'en 1924, sauf une interruption (1915-1917) due à la guerre. Dans sa forme primitive, son mémoire comportait un certain nombre de phrases sans verbes. Il a été récrit et lui a été soumis. Nous nous sommes aussi permis d'y joindre quelques notes pour l'éclaircir et le prolonger.

2. On trouvera deux gravures représentant l'orphelinat Saint-Gabriel dans l'article anonyme "Une nouvelle maison sa-

lésienne au diocèse de Paris", Bulletin salésien, 1898, p. 271 et 273.

3. "Qui était Mlle Meissonier ? Je n'ai comme référence que ce qui se disait autour de moi : "Nièce du grand peintre Meissonier". Evidemment, ce n'est pas un document. Elle était certainement de la parenté des fondateurs. Dans l'allocution, l'orateur parle de ses "chers disparus". (P. Gimbert à F. Desramaut, Pétion-Ville, 21 juin 1979.) Mais le P. Gimbert s'avance probablement un peu trop quand il croit reconnaître les "fondateurs" dans les époux Ernest Meissonier. Ernest Meissonier (1825-1891), le peintre connu, qui fut très illustre en son temps (mais ne l'est pas resté), eut un hôtel à Paris dans le quartier de la plaine Monceau. Il acheta une maison à Poissy, ville où se trouve son tombeau. Mais il n'est jamais question de Saint-Denis dans sa vie. (Voir O. Gréard, Jean-Louis-Ernest Meissonier. Ses souvenirs, ses entretiens, précédés d'une étude sur sa vie et son oeuvre, Paris, Hachette, 1897, p. 111, 281, 353.) A Saint-Denis, le Champ-du-Bois était sans doute la propriété d'un frère du peintre. Celui-ci et sa femme furent les "fondateurs". Mlle Meissonier était leur fille, et donc la "nièce du grand peintre".

4. Voir à ce sujet G. Capetti, fma, Il cammino dell'Istituto nel corso di un secolo, t. II : Da don Rua successore di don Bosco al nuovo ordinamento giuridico dell'Istituto, 1888-1907, Roma, Esse Gi Esse, 1973, p. 152. On lit aussi sur cette page : "Le suore addette all'orfanotrofio di Saint-Denis, nel grande sobborgo di Parigi, le prime a secolarizzarsi, nel doversi mostrare apparentemente quali istitutrici laiche, deponendo l'abito religioso, così scrivevano il 21 settembre a don Rua : "Il sacrificio è penoso. Noi preghiamo il Signore che ci leghi ancor più strettamente alla Congregazione e ci faccia essere più che mai, sotto l'apparenza secolare, vere Figlie di Maria Ausiliatrice. Sì, ci sentiamo ognor più affezionate a questa cara Congregazione, per la quale ci è dato di soffrire, nella speranza che Iddio

farà ridondare a sua maggior gloria il nostro sacrificio."

5. "Le Chanoine Lesage, homme d'oeuvre, dont le Père Louis Cartier, un Savoyard, disait : "Il est quelquefois de passage chez lui à l'orphelinat." Il aurait même désiré que nous prenions l'orphelinat Saint-Joseph. Il connaissait bien Mlle Meissonier." (P. Gimbert à F. Desramaut, Pétion-Ville, 21 juin 1979.)

6. A Douvaine, Haute-Savoie.

7. "Soeur Borghine avait reçu de Berne un avertissement. Elle retourna en France. Je la retrouvai plus tard avant la guerre de 14 à Garches, localité près de Paris, où les Soeurs sécularisées se trouvaient. Je la retrouvai en Italie lors d'un voyage à Turin, directrice d'un orphelinat de garçons (orphelins de guerre) tout près de Superga. Je ne me souviens plus en quelle année." (P. Gimbert à F. Desramaut, Pétion-Ville, 21 juin 1979.) C'est apparemment le départ de la soeur Borghine qui amena le P. Blain "à prendre la direction de l'oeuvre".

8. L'un d'eux était Théodore Herrmann (né en 1897), qui sera coadjuteur salésien. Plus tard, à Gland, viendra un autre alsacien, François Schilliger (1893-1957), qui sera prêtre salésien.

9. Répétons ici qu'en 1911 l'auteur succéda au P. Robert Delmas (1875-1951) à la direction de l'oeuvre et joua donc un rôle important dans la conclusion de cette affaire.

10. Le P. Gimbert ajoutait une note sur "quelques coopérateurs et bienfaiteurs des débuts de l'oeuvre". Il citait : M. et Mme Clément Coppier (Genève) ; M. et Mme Henri Salinas (Morges) ; les Soeurs Trinitaires de Valence (clinique de Bois-Cerf) ; Mme Brancier ; M. Bondallaz (Nyon) ; la famille Meissonier, fondatrice de l'orphelinat Saint-Gabriel et leur nièce (leur fille ! NDLR), Mlle Meissonier ; Mlle Heimbürger (Andlau, Alsace).



